



Conservatoire  
d'espaces naturels  
Nouvelle-Aquitaine



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
DORDOGNE



# 2023

# Bilan d'animation

Période aout 2022 - décembre 2023



**Site Natura 2000 FR7200667**  
**Coteaux calcaires de la Vallée de la Vézère**  
Dordogne (24)

# SOMMAIRE

INDEX DES FIGURES .....	2
INDEX DES TABLEAUX .....	3
PRÉAMBULE .....	4
RAPPEL DES ENJEUX LIÉS AU PATRIMOINE NATUREL ET OBJECTIFS DU DOCOB .....	5
<b>1. Les enjeux</b> .....	5
1.1. Habitats naturels d'intérêt communautaire.....	5
1.2. Espèces floristiques et faunistiques .....	6
1.2.1 Flore .....	6
1.2.1 Faune.....	6
<b>2. Les Objectifs</b> .....	7
ANIMATION RÉALISÉE SUR LE SITE.....	8
<b>1. Phase d'appropriation du DOCOB</b> .....	8
<b>2. Information et communication sur les mesures de gestion</b> .....	8
2.1. Sites internet.....	8
2.1.1. Sites internet de la CCVH et de la CCTHPN.....	8
2.1.2. Site internet dédié.....	8
2.2. Animation sur site.....	8
<b>3. Phase de mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (Maec)</b> .....	9
3.1 Présentation de la programmation 2023-2027 .....	9
3.2. Information et communication sur les MAEC.....	10
3.3. Bilan du PAEC NA BD24 .....	10
3.4. Bilan du PAEC NA ZP24 .....	13
3.5. Bilan du PAEC NA EL24 .....	15
3.6. Perspectives pour la campagne 2024.....	16
<b>4. Phase de mise en œuvre des contrats « forestiers » et « ni agricoles ni forestiers »</b> .....	17
4.1. Identification des propriétaires et ayants droits.....	17
4.2. Prise de contact avec les propriétaires et ayants droits .....	17
4.2.1. Identification des zones prioritaires pour des contrats de restauration et d'entretien de pelouses calcaires et milieux associés.....	17
4.3. Diagnostic des parcelles, Proposition de contrat, Aide au montage de dossier & Suivi de l'instruction des dossiers.....	17
4.3.1. Commune du Bugue.....	17
4.4. Aide à la mise en œuvre technique des actions et Suivi technique, administratif et financier.....	18
4.4.1. Contrat Natura 2000- AFPL le Randal.....	18
<b>5. Accompagnement de la mise en œuvre d'une Association Foncière Pastorale</b> .....	20
<b>6. Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence</b> .....	20
<b>7. Synthèse, bilan et mise à jour du DOCOB</b> .....	21
<b>8. Organisation des réunions de comité de pilotage</b> .....	21
<b>9. Programme/Projets en lien avec Natura 2000</b> .....	22
9.1. Atlas de Biodiversité Inter-Communale de la CCVH.....	22
<b>10. Perspectives pour la période</b> .....	25
ANNEXES .....	26

## INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Cartographie de localisation du site .....	4
Figure 2 : Vue page d'accueil site internet .....	8
Figure 3 : Carte des périmètres des 3 PAEC concernant le site Natura 2000 .....	9
Figure 4 : Déroulement de la campagne d'animation MAEC de 2023 .....	10
Figure 5 : PAEC BD24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 à l'issue de la campagne 2023 .....	12
Figure 6 : PAEC ZP24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 à l'issue de la campagne 2023 .....	14
Figure 7: Secteurs concernés par le contrat Natura 2000 porté par l'AFPL du Randal .....	18
Figure 8 : Mise en œuvre du pâturage sur le site de l'Escaleyrou .....	19
Figure 9 : Travaux de création de layons .....	19
Figure 10 : Clôture mise en place .....	20
Figure 11 : Groupes d'espèces concernées par l'ABC de la CCVH .....	22
Figure 12 : Restitution écrite .....	23
Figure 13 : Affiches, dépliants et livrets randonnées .....	23
Figure 14 : Malles pédagogiques .....	24

---

## INDEX DES TABLEAUX

---

Tableau I : Liste des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site .....	5
Tableau II: Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA BD24 .....	11
Tableau III : Bilan des engagements dans le PAEC BD24 sur les communes du site .....	11
Tableau IV : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA ZP24 .....	13
Tableau V : Bilan des engagements dans le PAEC ZP24 sur les communes du site .....	13
Tableau VI : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA EL24 .....	15
Tableau VII : Bilan des engagements dans le PAEC EL24 sur les communes du site .....	15
Tableau VIII : Financements demandés pour les différents PAEC concernant le site Natura 2000 .....	16
Tableau IX : Liste des parcelles concernées par le contrat N2000 .....	18



## PRÉAMBULE

Le site Natura 2000 FR7200667 « Coteaux calcaires de la Vallée de la Vézère » se situe au sud est du département de la Dordogne. Il s'étire sur une quarantaine de kilomètres de part et d'autre de la Vézère, de Condat/Vézère jusqu'à Limeuil. Il concerne 13 communes.

Le périmètre du site tel qu'il a été validé en COPIL de novembre 2017 est de 790.75 ha.

Suite à l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB), les communautés de communes VALLEE DE L'HOMME (CCVH) et TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR (CCTHPN) ont exprimé le souhait de porter ensemble l'animation du site Natura 2000 sur leur territoire. La communauté de commune VALLEE DE L'HOMME, mandataire de ce groupement, a été désignée structure porteuse en avril 2018 par les services de l'État, pour une première phase d'animation d'une durée de 3 ans. **En aout 2022, une seconde phase d'animation a débuté pour une période de 3 ans également (aout 2022-juillet 2025).**

Pour mener à bien cette mission d'animation, les communautés de communes se sont attaché les services du Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (antenne Dordogne) et de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne (à travers son antenne du Périgord Noir).

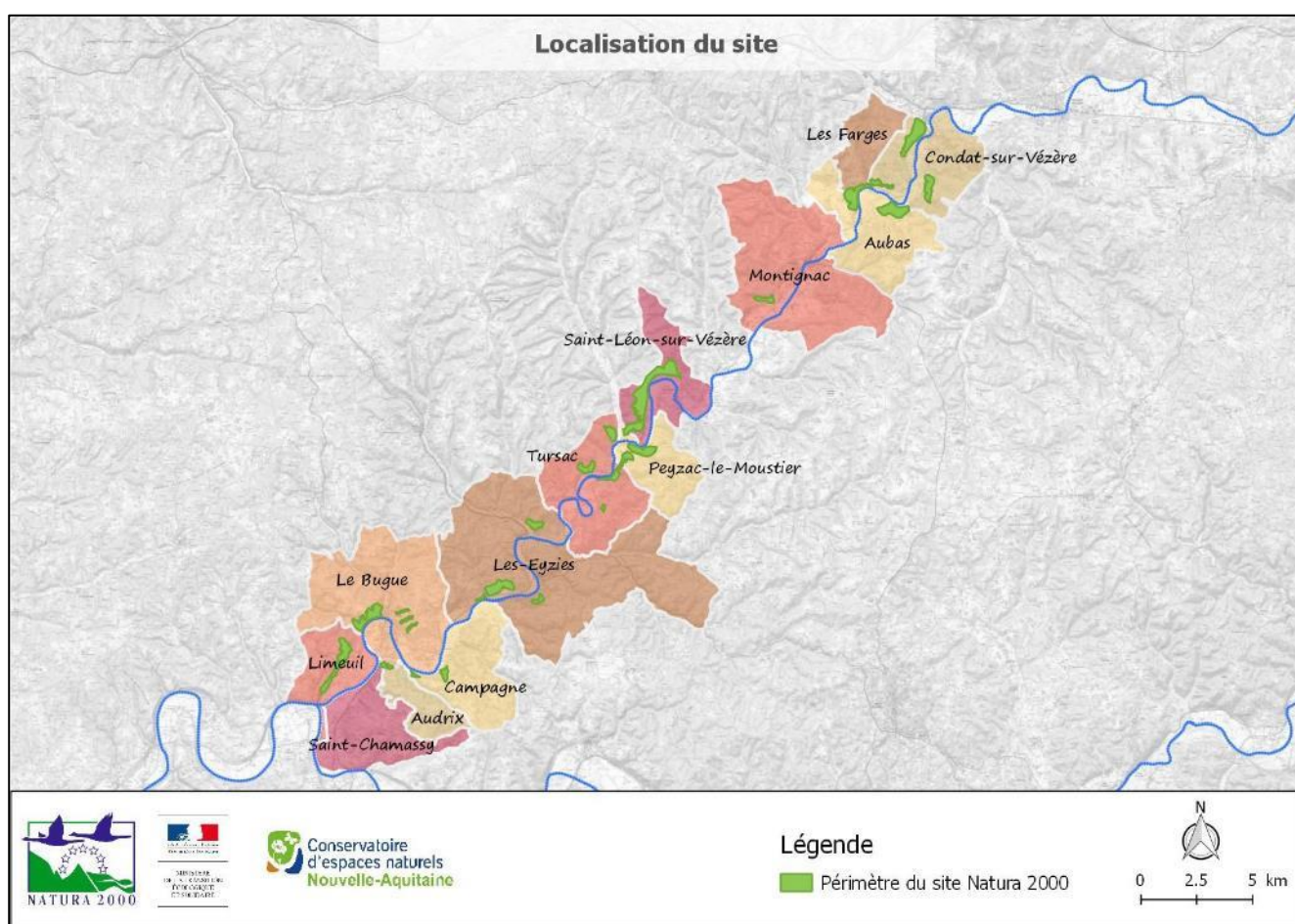


Figure 1 : Cartographie de localisation du site

Le présent bilan d'animation fait état de l'action menée par les opérateurs sur la période du 18/08/2022 au 31/12/2023 de cette 2<sup>ème</sup> phase d'animation du site Natura 2000.

## RAPPEL DES ENJEUX LIÉS AU PATRIMOINE NATUREL ET OBJECTIFS DU DOCOB

### 1. LES ENJEUX

#### 1.1. Habitats naturels d'intérêt communautaire

La cartographie des habitats naturels réalisée en 2015 lors de l'élaboration du DOCOB par le bureau d'étude MTDA, fait état de la présence de 12 habitats d'intérêt communautaire sur le site (annexe I de la Directive « Habitat, Faune, Flore »).

La majorité des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire est occupée par des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*). Elles occupent environ 14 % du périmètre du site et 69 % des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire.

Les pelouses sèches représentent l'enjeu principal du site, sans pour autant négliger les milieux d'une grande valeur patrimoniale et dont la présence est ponctuelle, généralement disséminés au sein des complexes pelousaires.

Tableau I : Liste des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site

Habitats (Eur27)	Commentaire	Déclinaison en habitat élémentaire et intitulé
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> )	Les habitats de pelouse présentent de très forts enjeux écologiques et paysagers. Les pelouses sèches abritent une flore originale et riche avec plusieurs espèces végétales rares et menacées. Il s'agit également de milieux utilisés par de nombreuses espèces animales, notamment par les rapaces rupicoles ou les chiroptères, en tant que zone de chasse.	6210-8 Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques des mésoclimats froids
		6210-12 Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques sur calcaires tendres ou friables
		6210-26 Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles
		6210-27 Pelouses calcicoles xéromarnicoles atlantiques et thermophiles
		Habitat élémentaire non précisé
6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	Cet habitat de pelouse participe à la diversité des milieux. Il faut aussi noter la présence potentielle sur le site d'espèces végétales patrimoniales dont la Sabline des chaumes ( <i>Arenaria controversa</i> ) (protection nationale).	Habitat élémentaire non précisé
6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de <i>Alyso-Sedion albi</i>	Il s'agit d'un habitat localisé sur le site, présentant des cortèges d'espèces végétales potentiellement intéressants mais généralement peu menacé, capable de se maintenir par le pâturage occasionnel des herbivores.	6110-1* Pelouses pionnières des dalles calcaires planitiaires et collinéennes
6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	Cet habitat n'est pas directement lié à la dynamique évolutive des milieux thermophiles des coteaux de la Vézère, objet de la présente étude. Il peut être utilisé par les rapaces en tant que territoire de chasse.	Habitat élémentaire non précisé
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	Les formations en voile épars sont des éléments importants des systèmes agropastoraux des pelouses sèches calcicoles. Ils permettent le maintien d'une mosaïque de milieux et de paysages originaux. Les fourrés denses sont le signe d'une importante dégradation de l'état de conservation des pelouses qu'ils tendent à remplacer.	5131-2 Juniperaies secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun

Habitats (Eur27)	Commentaire	Déclinaison en habitat élémentaire et intitulé
9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Il s'agit d'un habitat localisé, de faible superficie, en situation écologique marginale et qui peut présenter des stations botaniques d'espèces méditerranéennes rares au sein du domaine atlantique. Il a également un grand intérêt dans les forêts, fruticées, pelouses, ... des zones de coteaux.	Habitat élémentaire non précisé
9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	Présence ponctuelle et réduite de cet habitat sur le site, participant à la diversité des milieux secs des coteaux. Habitat relictuel remarquable en Aquitaine, d'un très grand intérêt biologique.	Habitat élémentaire non précisé
9180 - Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	Habitat rare car les conditions permettant son développement sont peu souvent réunies. Forte naturalité de ces boisements.	9180-2 Frênaies de ravins hyperatlantiques à Scolopendre
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	Cet habitat n'est pas directement lié à la dynamique évolutive des milieux thermophiles des coteaux de la Vézère, objet de la présente étude. Il participe néanmoins à la diversité des milieux du site.	Habitat élémentaire non précisé
7220 - Sources pétrifiantes avec formation de travertins ( <i>Cratoneurion</i> )	Il s'agit d'un milieu fragile occupant des surfaces réduites et abritant des cortèges d'espèces spécialisées.	7220-1* Communautés des sources et suintements carbonatés
8210 - Pentcs rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	La plupart des falaises du site sont peu végétalisées. Celles qui le sont abritent une flore spécialisée avec potentiellement des espèces remarquables.	Habitat élémentaire non précisé
8310 - Grottes non exploitées par le tourisme	Habitat de repos et de reproduction de plusieurs espèces de chiroptères présentes sur la Vézère (Barbastelle, Grand Rhinolophe, Minioptère de Schreiber, ...) mais peu menacé à l'échelle du site.	Différents habitats élémentaires possible

## 1.2. Espèces floristiques et faunistiques

### 1.2.1 Flore

La seule espèce végétale d'intérêt communautaire présente sur le site est le Fragon (*Ruscus aculeatus* L., 1753). Elle est inscrite à l'annexe V de la directive Habitats Faune Flore, c'est-à-dire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

D'autres espèces végétales à enjeu de conservation sont présentes sur le site, comme par exemple :

- La Spirée à feuilles de Millepertuis (*Spiraea hypericifolia* subsp. *obovata*)
- La Sabline des Chaumes (*Arenaria controversa*)
- La Crapaudine de Guillon (*Sideritis hyssopifolia* subsp. *guillonii*)
- L'Astragale de Montpellier (*Astragalus monspessulanus*)

### 1.2.1 Faune

La vallée de la Vézère et ses coteaux accueillent un cortège d'espèces de chauves-souris très étoffé avec pas moins de 20 espèces dont 9 inscrites à l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore.

Aucun autre mammifère inscrit à l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore n'est connu sur les coteaux de la Vézère. Seule la Genette commune (*Genetta genetta*), espèce protégée et inscrite à l'annexe V de la directive Habitats Faune Flore, nécessite une prise en compte dans le périmètre du site.

Concernant les lépidoptères (papillons), un cortège très intéressant en termes de patrimonialité fréquente les coteaux calcaires du site. 2 espèces d'intérêt communautaire fréquentent le site : le Damier de la Succise (annexe II de la DHFF) et l'Azuré du Serpolet (annexe IV de la DHFF).

En termes de reptiles, le Lézard ocellé a été identifié sur le site. Il s'agit d'une espèce à très fort enjeu de conservation protégée au niveau national.

## 2. LES OBJECTIFS

Priorité	Objectifs de Conservation		Objectifs de gestion	
1	tous les OC	tous les OC	OG transversaux Info	Informar, sensibiliser, assurer une veille territoriale
			OG transversaux Connaissances	Poursuivre l'acquisition des connaissances sur les chiroptères et le Damier de la Succise en vue d'améliorer la gestion globale du site
	OC1	OC1 - Préserver la mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts thermophiles (6210, 6110, 6220, 5130) -->Opérations visant à améliorer la gestion des complexes de pelouses des coteaux	OG pâturage	Mettre en place un pâturage adapté extensif, occasionnel ou fréquent
			OG fréquentation touristique	Gérer la fréquentation touristique ou de loisirs (balisage,...) sur les secteurs de pelouses
			OG Ouverture mécanique	Ouvrir de façon mécanique les milieux (bûcheronnage et/ou débroussaillage selon les secteurs,...)
			OG Continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques ; Assurer la connectivité des secteurs de pelouses entre eux
	OC2	OC2 - Maintenir voir restaurer la fonctionnalité des milieux pour les chiroptères et l'avifaune rupicole (chiroptères et rapaces rupicoles = sur les blocs et parois rocheux)	OG Réduction Intervention	Préserver les milieux par une réduction des interventions (limitation de la fertilisation des parcelles; pas de mise en culture, boisement ou urbanisation,...).
			OG Continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques ; Assurer la connectivité des secteurs de pelouses/prairies entre eux
			OG Cavités Chiro	Préserver les cavités rupestres pour les chiroptères
			OG Fauche	Préserver les milieux par une fauche adaptée (adaptation du calendrier)
2	OC3	OG Forêt	Gestion forestière/sylvicole adaptée (à préciser)	
		OG Cours d'eau	91E0 : Gestion des cours d'eau (Maintenir l'alimentation en eau douce, éviter le drainage, incitation à la non utilisation de produits phytosanitaires)	
	OC4	OG Cours d'eau	Gestion des cours d'eau (Maintenir l'alimentation en eau douce, éviter le drainage, inciter à la non utilisation de produits phytosanitaires)	
		OG Cavités Chiro	Préserver les cavités rupestres pour les chiroptères	
3	OC5	OG Réduction Intervention	Préserver les milieux par la réduction des interventions (limitation de la fertilisation des parcelles; pas de mise en culture, boisement ou urbanisation,...).	
		OG Continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques ; Assurer la connectivité des secteurs de pelouses/prairies entre eux	
		OG Fauche	Préserver les milieux par une fauche adaptée (adaptation du calendrier)	
	OC6	OG Réduction Intervention	Préserver les milieux par la réduction des interventions (limitation de la fertilisation des parcelles; pas de mise en culture, boisement ou urbanisation,...).	
		OG Continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques ; Assurer la connectivité des secteurs de pelouses entre eux	
		OG Damier Succise	Préserver les milieux favorables au Damier de la Succise par une fauche adaptée	



## ANIMATION RÉALISÉE SUR LE SITE

### 1. PHASE D'APPROPRIATION DU DOCOB

Sans objet

### 2. INFORMATION ET COMMUNICATION SUR LES MESURES DE GESTION

#### 2.1. Sites internet

##### 2.1.1. Sites internet de la CCVH et de la CCTHPN

Sur le site internet de la CCVH, une page web dédiée présente le site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée Vézère.

Elle est consultable à partir des liens suivants :

- <https://www.cc-valleedelhomme.fr/environnement-climat/site-natura-2000/>

##### 2.1.2. Site internet dédié

En 2021, un site internet dédié avait été réalisé, permettant de consulter les rubriques suivantes :

- Accueil : page d'accueil, actualités
- Natura 2000 : généralité sur le réseau N2000
- Le site : localisation du périmètre du site, cartographie dynamique
- Gestion du site : présentation des outils de gestion disponibles : MAEc, les Contrats N2000, la charte N2000
- Incidence : la démarche d'évaluation des incidences au titre de N2000
- Téléchargements : consultation et téléchargements des ressources bibliographiques (DOCOB, compte-rendu des COPIL,...)
- Contactez-nous : formulaire de contact

Le site internet est consultable à l'adresse suivante : [www.coteaux-calcaires-vallee-vezere.fr](http://www.coteaux-calcaires-vallee-vezere.fr)

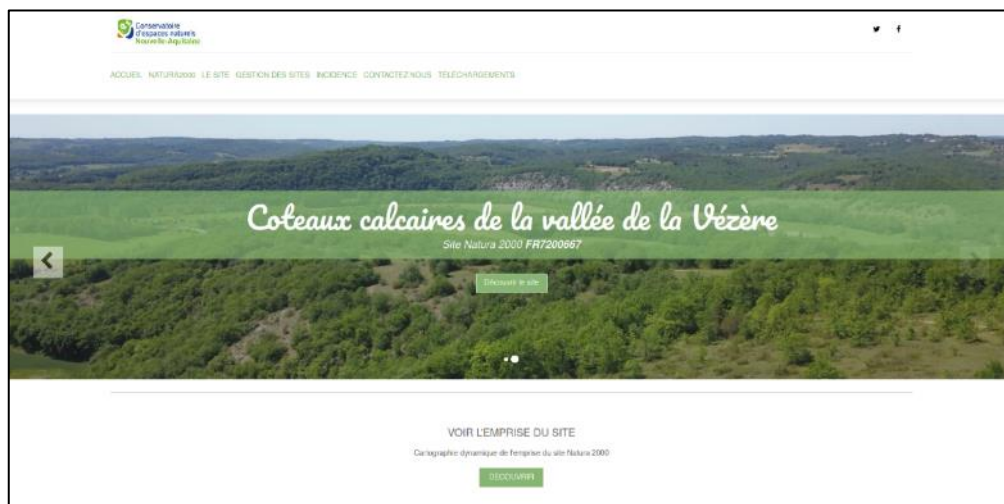


Figure 2 : Vue page d'accueil site internet

#### 2.2. Animation sur site

Dans le cadre de la première édition du printemps de la biodiversité en Vallée de l'Homme, le 15 avril 2023, une sortie nature sur le thème des papillons a été organisée sur la commune d'Aubas à la faveur du Plan Régional d'action Lépidoptères, une présentation du site Natura 2000 et des enjeux a été faite au public venu assister à cette animation.

### 3. PHASE DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

#### 3.1 Présentation de la programmation 2023-2027

Dans le cadre de la nouvelle programmation du FEADER pour 2023-2027, la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, désignée comme autorité de gestion des mesures agro-environnementales pour cette programmation, a lancé un appel à projets en deux phases pendant l'année 2022, comprenant un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé le 12 mai 2022, suivi d'un appel à projets régional publié le 20 septembre 2022.

Sur le département de la Dordogne, 11 PAEC ont été déposés et validés à la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) du 15 décembre 2022. Sur le site Natura 2000 Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère, 3 PAEC se superposent :

- Le PAEC NA\_BD24 « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne », dont l'enjeu est le maintien de la biodiversité ;
- Le PAEC NA\_ZP24 « Zone pastorale de Dordogne », dont l'enjeu est le développement du pastoralisme ;
- Le PAEC NA\_EL24 « Territoire élevage Dordogne », dont l'enjeu est le bien-être animal et l'autonomie fourragère des élevages.

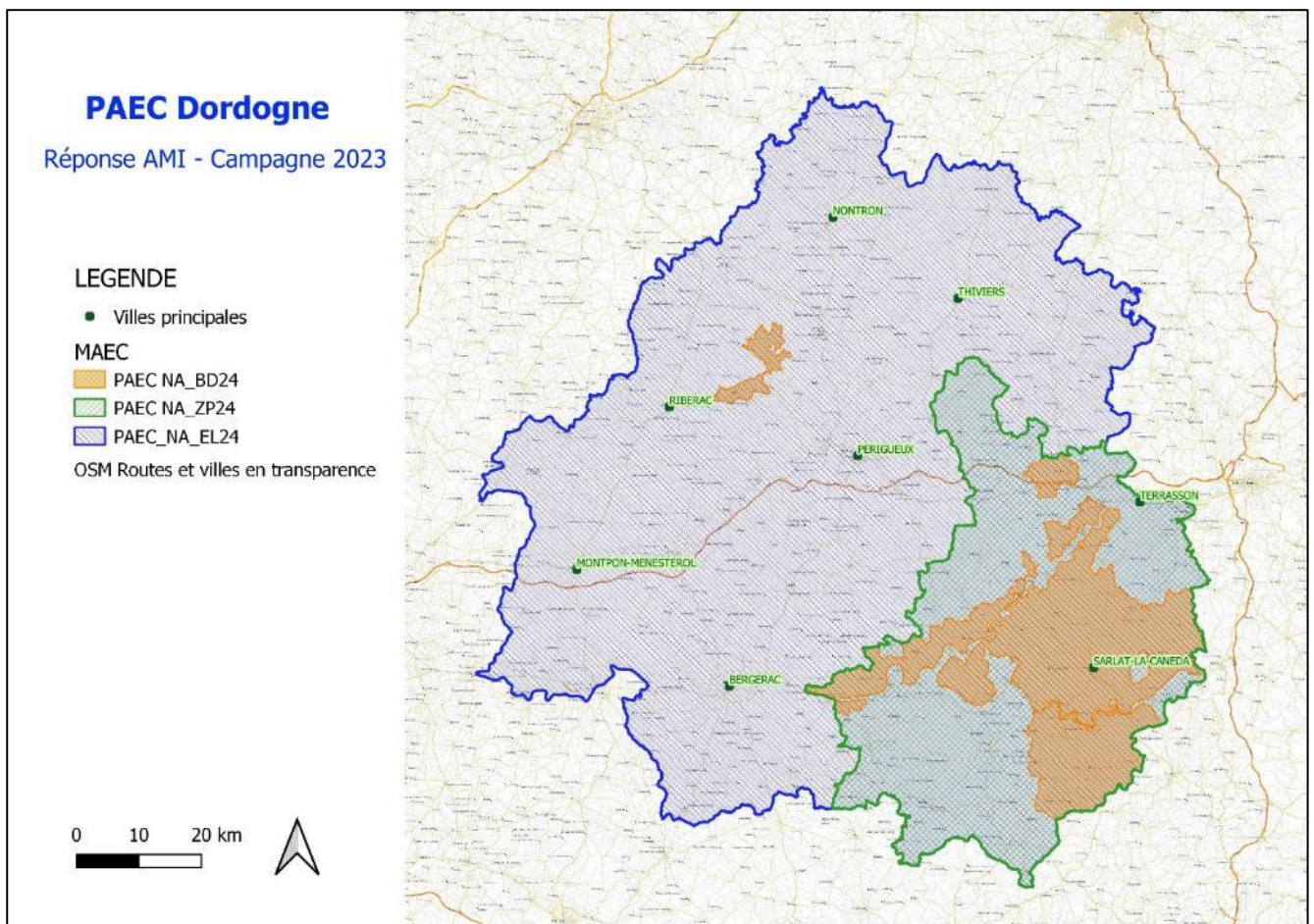


Figure 3 : Carte des périmètres des 3 PAEC concernant le site Natura 2000

Les PAEC, portés par un opérateur local, doivent reposer sur un diagnostic permettant de faire émerger les enjeux environnementaux et agricoles du territoire. Ils définissent la liste des MAEC mobilisables (cahiers des charges proposés sur le territoire), listent les actions complémentaires à mettre en œuvre (animation, investissements, diagnostics...), et précisent des modalités de suivi et d'évaluation ainsi que des modalités de poursuite des actions au-delà de la période du projet.

Le déroulement de la campagne 2023 est décrit dans la Figure 4.

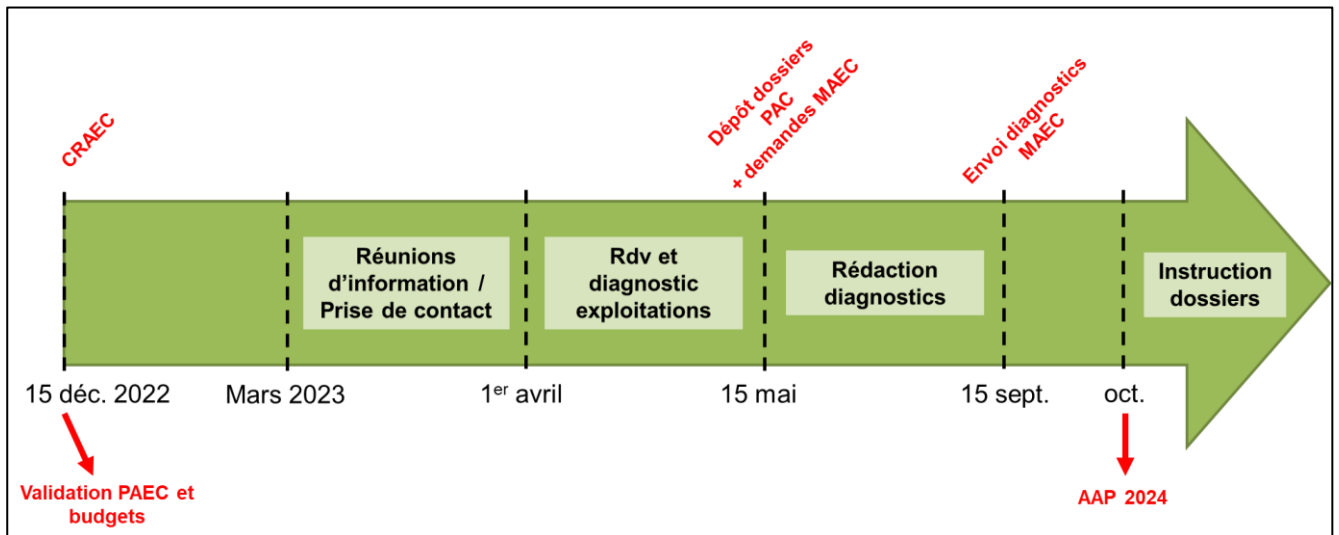


Figure 4 : Déroulement de la campagne d'animation MAEC de 2023

Contrairement aux années précédentes, les exploitants se sont engagés dans les nouvelles mesures pour une durée de 5 ans, à compter du 15 mai 2023.

### 3.2. Information et communication sur les MAEC

Le 24/03/2023, une réunion d'information sur le nouveau dispositif MAEC, à destination des exploitants agricoles, a eu lieu aux Eyzies. Le diaporama de présentation de cette réunion d'information est présenté en annexe 1.

Une plaquette d'information sur les PAEC ouverts sur le département de la Dordogne a également été réalisée. Elle est présentée en annexe 2.

### 3.3. Bilan du PAEC NA BD24

Le territoire de ce PAEC nommé « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » s'étend autour de 9 sites Natura 2000 ainsi que de la vallée humide de la Seignolle, et reprend les territoires de 5 PAEC de l'ancienne programmation. Ce PAEC s'articule autour de 3 principaux enjeux :

- Les systèmes de pelouses et landes sèches calcaires ;
- Les prairies et milieux humides ;
- La préservation des territoires de chasse des chiroptères.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC. L'animation du PAEC est quant à elle partagée entre le CEN Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture. Les actions d'animation sont financées à la fois par Natura 2000 et par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2023 était de 270 000 €. À la suite de la CRAEC du 15 décembre 2022, une enveloppe réservataire de 200 000 € a été attribuée pour ce PAEC. Afin d'optimiser le budget régional, des transferts d'enveloppe ont eu lieu au cours de l'été. Le PAEC a ainsi pu bénéficier d'une enveloppe finale de 300 000 €, suffisante pour l'ensemble des dossiers engagés.

9 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA BD24. Elles sont présentées dans le Tableau II.

Tableau II: Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA BD24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
CIFF	Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique	652 €/ha
CPRA	Création de prairie	358 €/ha
ESP2	Protection des espèces - Retard de fauche au 5 juin (25 jours)	145 €/ha
ESP3	Protection des espèces - Retard de fauche au 15 juin (35 jours)	200 €/ha
ESP4	Protection des espèces - Retard de fauche au 25 juin (45 jours)	254 €/ha
MHU2	Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage	201 €/ha
OUV2	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	204 €/ha
IAE1	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques – Ligneux	0,8 €/ml
IAE3	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques – Fossés	1,6 €/ml

Sur les communes du site Natura 2000 Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère, **1 diagnostic a été effectué, aboutissant au dépôt de 1 dossier**. Ce dossier correspond à un réengagement dans des mesures équivalentes à celles de l'ancienne programmation.

**Le bilan des engagements de la campagne 2023 sur les communes du site** est présenté dans le Tableau III et dans la Figure 4 en page suivante.

Au total sur les communes du site, **une surface de 3.22 ha** a été engagée, correspondant à une **enveloppe de 4 089,40 € sur les 5 années d'engagement**.

Tableau III : Bilan des engagements dans le PAEC BD24 sur les communes du site

Code mesure	Montant de la mesure	Nombre d'exploitations engagées par mesure	Surface (ha) Linéaire (ml)	Montant sur 5 ans
CIFF	652 €/ha	-	-	- €
CPRA	358 €/ha	-	-	- €
ESP2	145 €/ha	-	-	- €
ESP3	200 €/ha	-	-	- €
ESP4	254 €/ha	1	3,22 ha	4 089,40 €
MHU2	201 €/ha	-	-	- €
OUV2	204 €/ha	-	-	- €
IAE1	0,8 €/ml	-	-	- €
IAE3	1,6 €/ml	-	-	- €
		<b>1 dossier déposé</b>	<b>3,22 ha</b>	<b>4 089,40 €</b>



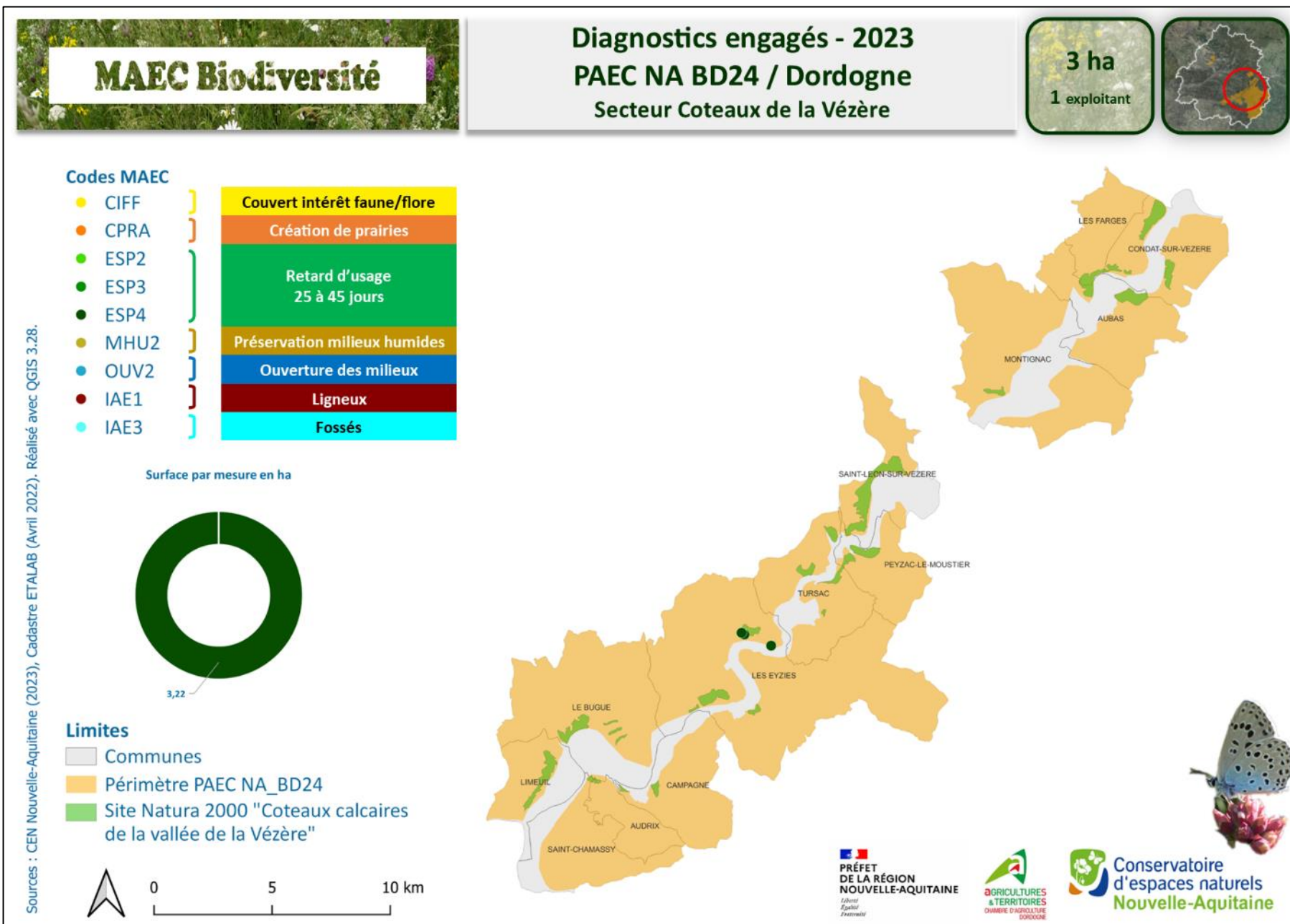


Figure 5 : PAEC BD24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 à l'issue de la campagne 2023

### 3.4. Bilan du PAEC NA ZP24

Le territoire de ce PAEC nommé « Zone pastorale de Dordogne » reprend celui de la zone pastorale du même nom créée en 2013 par arrêté préfectoral, fortement touché par la déprise agricole et la fermeture des paysages qui y est associée. Ce PAEC répond à plusieurs enjeux : lutte contre la fermeture des milieux, maintien d'habitats d'intérêt communautaire, préservation des paysages mais aussi lutte contre le risque incendie.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC. L'animation du PAEC est quant à elle partagée entre le CEN Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture, financée par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2023 était de 3 000 000 €. L'objectif était de réaliser une centaine de diagnostics individuels sur l'ensemble du périmètre, permettant à minima de permettre le réengagement de tous les contrats arrivés à échéance en 2022. À la suite de la CRAEC du 15 décembre 2022, une enveloppe réservataire de 500 000 € a été attribuée pour ce PAEC.

3 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA ZP24. Elles sont présentées dans le Tableau IV.

Tableau IV : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA ZP24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
PRA1	Surfaces herbagères et pastorales <i>Objectif : préserver la durabilité et l'équilibre agro-écologique des prairies permanentes à flore diversifiée</i>	51 €/ha
PRA2	Systèmes herbagers et pastoraux <i>Objectif : préserver la durabilité et l'équilibre agro-écologique des prairies permanentes à flore diversifiée</i>	88 €/ha
PRA3	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage <i>Objectif : assurer à l'ensemble des surfaces engagées une utilisation qui permette d'éviter la fermeture des milieux tout en préservant la biodiversité</i>	72 €/ha

Sur l'ensemble du territoire du PAEC, **26 diagnostics ont été réalisés, et 22 diagnostics engagés, dont 4 concernant les AFPL**. 4 diagnostics n'ont pas été suivis d'une contractualisation, soit parce que les exploitants ne souhaitent pas engager 90 % des parcelles éligibles, soit par crainte de trop figer le système d'élevage.

L'enveloppe attributaire de 500 000 € en 2023 a été intégralement consommée : le montant des engagements s'élevait à 500 775 € à l'issue des diagnostics, et 498 284 € après récapitulatif des parcelles réellement engagées par les éleveurs. Parmi les engagements ayant pris fin en 2022, 18 exploitations n'ont pas pu se réengager en raison de l'enveloppe attributaire trop faible. Par ailleurs, de nouveaux candidats aux MAEC ont été inscrits en liste d'attente pour les années suivantes.

**Le bilan des engagements de la campagne 2023 sur les communes du site est présenté dans le Tableau V et dans la Figure 6 en page suivante. 6 dossiers ont été engagés représentant une surface de 182ha.**

Tableau V : Bilan des engagements dans le PAEC ZP24 sur les communes du site

de mesure	Montant de la mesure	Surface (ha)	Montant sur 5 ans
PRA1	51 €/ha	0	- €
PRA2	88 €/ha	97,86	43 058,40 €
PRA3	72 €/ha	57,39	20 660,40 €
'RA1+PRA3	123 €/ha	33,49	20 596,35 €
'RA2+PRA3	160 €/ha	0	- €
<b>TOTAL</b>		<b>188,74</b>	<b>84 315,15 €</b>

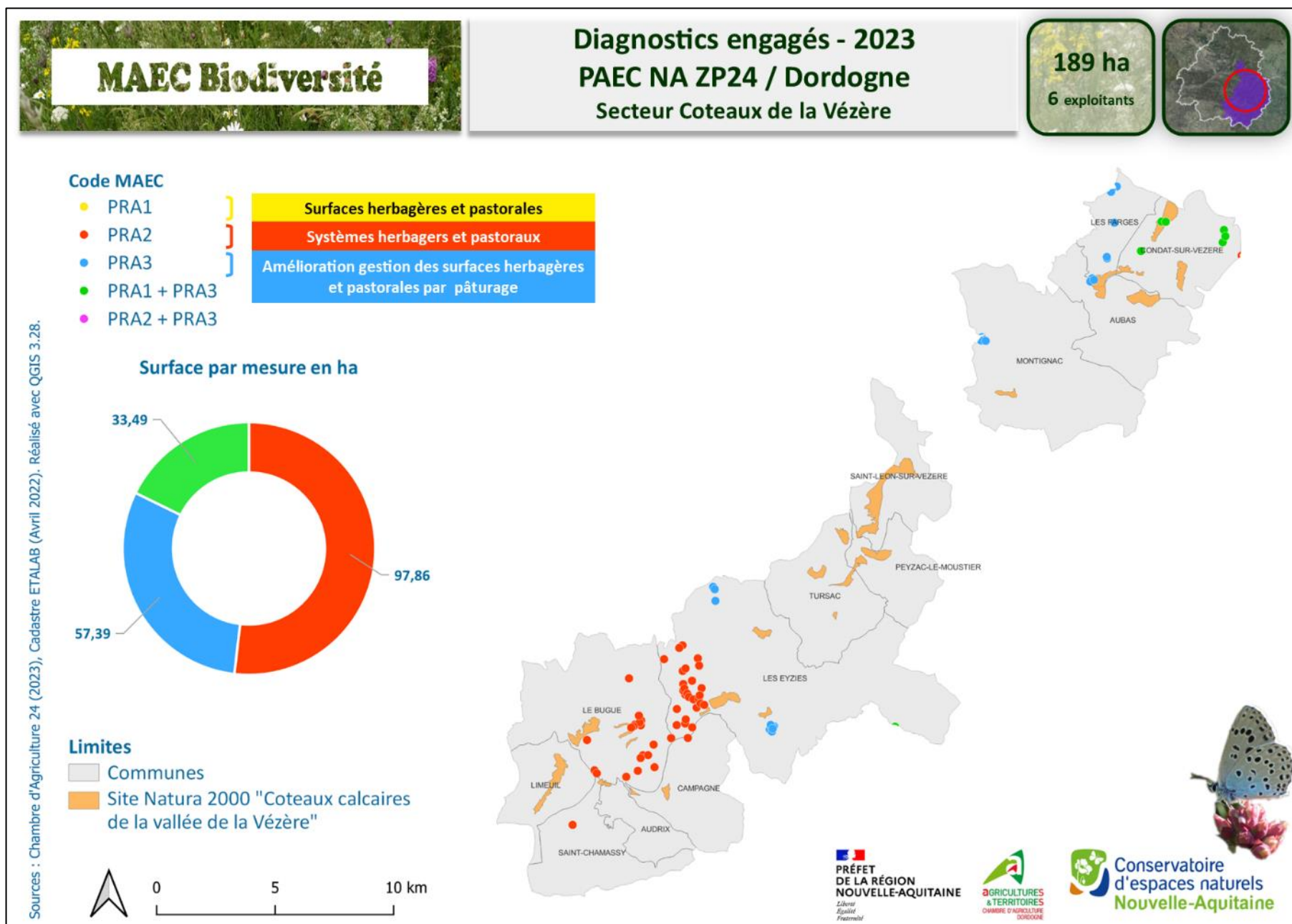


Figure 6 : PAEC ZP24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 à l'issue de la campagne 2023

### 3.5. Bilan du PAEC NA EL24

Le territoire de ce PAEC nommé « Territoire élevage Dordogne » s'étend sur l'ensemble du département de la Dordogne.

Les enjeux de ce PAEC sont de consolider les élevages herbivores et monogastriques, fragilisés par l'inflation de tous les intrants et les effets du changement climatique (sécheresses répétées). Il s'agit de les accompagner vers des systèmes plus autonomes (moins d'intrants phyto et aliments d'importation), et vers une meilleure utilisation des parcours pour renforcer le bien-être animal, notamment lors des accidents climatiques.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC et en assure l'animation en partenariat avec ASSELDOR, financée par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2023 était de 5 481 000 €. À la suite de la CRAEC du 15 décembre 2022, une enveloppe réservataire de 1 100 000 € a été attribuée pour ce PAEC.

3 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA EL24. Elles sont présentées dans le Tableau VI.

Tableau VI : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA EL24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
HBV2	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	177 €/ha
HBV3	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	233 €/ha
MONO	Bien-être animal - Elevages de monogastriques, amélioration des parcours	735 €/ha

Sur l'ensemble du territoire du PAEC, 35 pré-diagnostic ont été réalisés afin d'analyser le positionnement des exploitations vis-à-vis des critères de priorisation et de leur attribuer un scoring. Ensuite, **21 diagnostics MAEC complets ont été finalisés** pour permettre les engagements à la PAC. Les 14 dossiers restants n'ont pas été suivis d'un diagnostic, car leur scoring était trop bas au regard de l'enveloppe disponible.

L'enveloppe attributaire de 1 100 000 € en 2023 a été intégralement consommée : le montant des engagements s'élevait à 1 515 710 € à l'issue des diagnostics ; 4 exploitations sont donc en attente d'une possible rallonge budgétaire.

De nouveaux candidats aux MAEC ont été inscrits en liste d'attente pour les années suivantes.

**Le bilan des engagements de la campagne 2023 sur les communes du site** est présenté dans le Tableau VII. À ce jour, pour le PAEC NA\_EL24, 2 exploitations ont engagées des parcelles en MAEC sur deux communes du site Natura 2000, à savoir :

- Les-Eyzies pour un total de 40 ha 76
- Peyzac-Le-Moustier pour un total de 7 ha 21.

Tableau VII : Bilan des engagements dans le PAEC EL24 sur les communes du site

Code mesure	Montant de la mesure	Nombre d'exploitations engagées par mesure	Surface (ha)	Montant sur 5 ans
HBV2	177 €/ha	-	-	- €
HBV3	233 €/ha	2	47.97 ha	55 885 €
MONO	735 €/ha	-	-	- € €
		<b>2 dossiers déposés</b>	<b>47.97 ha</b>	<b>55 885 €</b>



### 3.6. Perspectives pour la campagne 2024

Deux appels à projet régionaux ont été lancés en parallèle par la DRAAF et la Région Nouvelle-Aquitaine, le 22 septembre 2023 :

- Le premier concernait les Projets agro-environnementaux et climatiques : nouveaux PAEC, modification des PAEC et besoins financiers pour la campagne 2024 ;
- Le second concernait l'animation des Mesures agro-environnementales et climatiques : financement des actions d'animation et d'appui à la contractualisation pour accompagner les agriculteurs.

Les besoins financiers estimés par l'opérateur des différents PAEC figurent dans le Tableau VIII.

**Tableau VIII : Financements demandés pour les différents PAEC concernant le site Natura 2000**

Code du PAEC	Nombre d'exploitations envisagées	Surface envisagée	Montant prévisionnel sur 5 ans
NA BD24	29	158 ha 4000 ml	202 193 €
NA ZP24	40	3000 ha	1 390 193
NA EL24	55	3808 ha	4 021 541

Lors de la CRAEC du 11 décembre, les enveloppes financières n'ont pas pu être attribuées au PAEC en raison d'incertitudes sur les financements disponibles. Elles ne devraient être connues que lors de la prochaine CRAEC qui se tiendra le 25 mars 2024.

## 4. PHASE DE MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS « FORESTIERS » ET « NI AGRICOLES NI FORESTIERS »

### 4.1. Identification des propriétaires et ayants droits

En 2019, une base de données a été formalisée (parcellaire, références cadastrales, noms et adresses des propriétaires) pour l'ensemble des parcelles incluses en totalité ou en partie dans les périmètres de site Natura 2000. Cette phase est donc sans objet.

### 4.2. Prise de contact avec les propriétaires et ayants droits

Les opérateurs de l'animation du site ont été informés par les services de la Région du calendrier (étapes et échéances) des contrats Natura 2000 pour l'année 2023 :

- Ouverture de l'AAP : 22/05/2023
- Dépôt des projets de contrats avant le 30/06/2023
- Septembre 2023 : Comité de sélection
- Finalisation et dépôt des contrats définitifs avant fin décembre 2023

Le calendrier de l'AAP 2024 n'est pour l'instant pas connu.

#### 4.2.1. Identification des zones prioritaires pour des contrats de restauration et d'entretien de pelouses calcaires et milieux associés

A ce jour, les contrats Natura 2000 forestiers visant des habitats d'intérêt communautaire forestier ne sont pas ouverts à la contractualisation en Nouvelle-Aquitaine. Seuls les contrats N2000 dit ni agricoles ni forestiers sont contractualisables. Sur le site, ces contrats peuvent être souscrits sur les habitats d'intérêt communautaire de pelouses calcaires et milieux associés qui représentent selon le DOCOB environ 124 ha (14% du site).

Cependant, ces milieux sont éclatés en de multiples îlots de tailles variables sur l'ensemble du site. Certains sont peut voir inaccessibles d'autres sont concernés par de multiples propriétaires de petites parcelles rendant difficile la contractualisation sur une emprise cohérente. C'est pourquoi en 2023, nous avons analysés les forces et faiblesses des différents secteurs abritant des pelouses calcaires et milieux associés afin d'identifier les zones prioritaires pour des contrats ni agricoles ni forestiers de restauration et d'entretien.

Les cartographies résultantes de ce travail sont présentées en annexe 3.

### 4.3. Diagnostic des parcelles, Proposition de contrat, Aide au montage de dossier & Suivi de l'instruction des dossiers

#### 4.3.1. Commune du Bugue

La commune du Bugue est propriétaire d'une parcelle située dans le site Natura 2000 qui abrite des HIC de pelouses calcaires.

Le 25/05/2023 un RDV avec M. Le Maire du Bugue a eu lieu afin de présenter le dispositif et les possibilités de contrats N2000.

Le 14/06/2023, un RDV en mairie suivi d'une visite terrain a été organisé avec M. Le Maire ainsi qu'un éleveur ovin local. Compte tenu des contraintes liés au terrain (pente forte, proximité de la route en contrebas de la parcelle), il a été décidé de réaliser à l'automne 2023 une phase test de pâturage. Ce test de pâturage n'a pour autant pas encore été mis en œuvre à ce jour.

Les échanges devront être poursuivi en 2024..

## 4.4. Aide à la mise en œuvre technique des actions et Suivi technique, administratif et financier

### 4.4.1. Contrat Natura 2000- AFPL le Randal

Ce contrat Natura 2000 débuté en 2020 est porté par l'AFPL du Randal sur les sites de la Roche chapelane (Condat-sur-Vézère), l'Escaleyrou (Aubas) et le Cheylard (Les Farges) ; au niveau de pelouses calcaires considérées comme prioritaires pour la mise en œuvre de contrat Natura 2000 ni-agricole ni-forestier.

Ce contrat prévoit une action annuelle de gestion pastorale d'entretien des milieux et une action de financement d'équipements pastoraux (filets mobiles, tonne à eau, poste photovoltaïque, bac d'abreuvement, clôture fixe).

Tableau IX : Liste des parcelles concernées par le contrat N2000

SITE	COMMUNE	SECTION	NUMERO	PARCELLE	SURFACE (ha)
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	142	OC_142	0,95
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	144	OC_144	0,83
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	1054	OC_1054	2,18
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	1055	OC_1055	0,41
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	1056	OC_1056	0,45
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	1057	OC_1057	5,62
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	1239	OC_1239	9,03
L'escaleyrou	Aubas	OB	553	OB_553	20,09
L'escaleyrou	Aubas	AC	6	AC_6	8,12
L'escaleyrou	Aubas	AC	7	AC_7	26,68
Le cheylard	Les Farges	OB	367	OB_367	1,23
Le cheylard	Les Farges	OB	388	OB_388	1,05
Le cheylard	Les Farges	OB	390	OB_390	2,32
Le cheylard	Les Farges	OB	426	OB_426	0,90

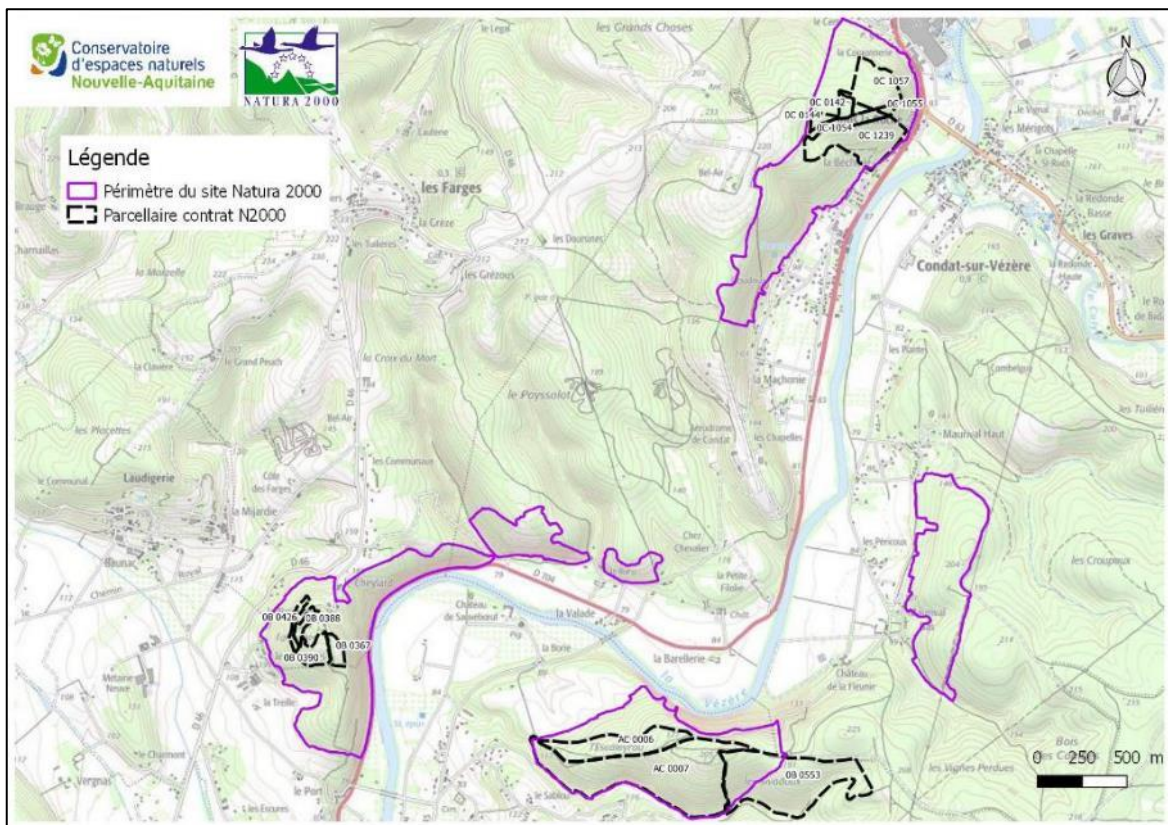


Figure 7: Secteurs concernés par le contrat Natura 2000 porté par l'AFPL du Randal



Le suivi de ce contrat consiste à :

- Assurer l'interface entre, les propriétaires bénéficiaires des contrats Natura 2000 et les services de l'État,
- Accompagner les propriétaires dans la mise en œuvre des interventions,
- Suivre le planning des interventions,
- Accompagner les propriétaires pour les demandes de paiement annuel.
- Réaliser si nécessaire les demandes d'avenants pour le compte des propriétaires

Les opérations réalisées dans le cadre de ce contrat sont les suivantes :

- 2020 : Action de pâturage + Acquisition d'équipements pastoraux
- 2021 : Action de pâturage + Acquisition d'équipements pastoraux
- 2022 : Action de pâturage
- 2023 : Action de pâturage + Installation d'un parc fixe

Des échanges préalables à la mise en œuvre du pâturage ont lieu chaque année avec l'AFPL du Randal et les éleveurs ovins intervenants sous forme de prestation sur les sites. Les modalités de gestion par pâturage ont été discutées (périodes, parcs, localisation, chargement...). Des échanges réguliers avec les éleveurs et l'AFPL sont maintenus tout au long de l'opération.



Figure 8 : Mise en œuvre du pâturage sur le site de l'Escaleyrou

Les travaux pour la création de layons en vue de la mise en place d'un parc en clôture fixe ont été réalisés et la clôture a été installée en 2023.



Figure 9 : Travaux de création de layons





Figure 10 :Clôture mise en place

## 5. ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE

Les animateurs du site ont participé à plusieurs réunions de l'AFPL. A ces occasions, ils ont pu faire état des enjeux en termes de patrimoines naturels sur le site et sur les pelouses calcaires d'une manière générale, veiller à leur bonne prise en compte dans les plans de pâture, sensibiliser les éleveurs aux bonnes pratiques liées à la conduite de leur troupeau sur ce type de milieu.

## 6. ASSISTANCE À L'APPLICATION DU RÉGIME D'ÉVALUATION D'INCIDENCE

Les animateurs du site ont été sollicités à 1 reprise concernant l'évaluation des incidences au titre des manifestations sportives. Ils ont fourni les éléments nécessaires aux porteurs de projets dans la complétion du formulaire simplifié d'évaluation des incidences.

## 7. SYNTHÈSE, BILAN ET MISE À JOUR DU DOCOB

Le présent document constitue le bilan de l'animation du site Natura 2000 pour la période allant de août 2022 à décembre 2023. Il s'attache à faire la synthèse du travail d'animation réalisé sur cette période.

## 8. ORGANISATION DES RÉUNIONS DE COMITÉ DE PILOTAGE

Cette année, une réunion de COPIL a été organisée le 14 février 2023. Il s'agissait d'un COPIL de lancement de la 2<sup>ème</sup> phase d'animation du site 2022-2025.

L'ordre du jour était le suivant

- Élection du Président du COPIL
- Rappels (Le réseau Natura 2000, Historique, Périmètres, Enjeux...)
- Animation du site Natura 2000 (Aout 2022 – Juillet 2025)
  - Missions confiées aux opérateurs de l'animation
  - Planning de travail
- Point d'étape sur l'avancée de l'animation 2022-2023 (en cours)

Le prochain COPIL est prévu pour décembre 2024.

Les courriers d'invitation au COPIL, les comptes rendus de COPIL et la présentation projetée sont présentés en annexe 4.



## 9. PROGRAMME/PROJETS EN LIEN AVEC NATURA 2000

### 9.1. Atlas de Biodiversité Inter-Communale de la CCVH

La CCVH en partenariat avec le Pôle d'Interprétation de la Préhistoire a été lauréate de l'appel à projet sur l'ensemble de l'intercommunalité pour la réalisation d'un Atlas de Biodiversité Communale.

Les grandes lignes du projet (issues du COPIL n°1 du 22/10/2021) sont les suivantes :

- synthèse des connaissances naturalistes sur le territoire ;
- inventaires complémentaires sur 8 groupes d'espèces ;
- cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle du territoire ;
- sensibilisation des acteurs à la biodiversité ;
- outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités ;
- Permet de faciliter l'intégration des enjeux de biodiversité dans les démarches d'aménagement et de gestion.

Les groupes d'espèces ciblés pour l'amélioration des connaissances sont les suivants :



Flore vasculaires (plantes à fleurs, fougères & conifères)



Oiseaux (nicheurs, hivernants, migrateurs)



Reptiles (Serpents, Lézards, Tortues)



Amphibiens (Grenouilles, Crapauds, Tritons...)



Rhopalocères (Papillons de jour)



Orthoptères (Criquets, Sauterelles, Grillons, Cigales)



Odonates (Libellules & Demoiselles)



Chiroptères (Chauves-souris)

Figure 11 : Groupes d'espèces concernées par l'ABC de la CCVH

Les prospections terrain ont eu lieu sur l'année 2022. Les rendus de l'étude ont été fait mi-2023.

Parmi les résultats marquants de l'ABC, soulignons les éléments suivants :

- Création de malles pédagogiques, de livrets d'information et de posters présentant les grands types de milieux identifiés sur le territoire et les espèces associées...
- Formations des élus et des animateurs jeunesse
- Création d'un réseau d'ambassadeurs de la biodiversité
- Amélioration des connaissances sur la majorité des groupes d'espèces mais en particulier : la Flore vasculaire, les papillons de jour, les criquets et sauterelles, les libellules, les chauves-souris, les oiseaux, les reptiles et les amphibiens
- Identification des espèces à enjeux pour le territoire
- Mise en évidence et spatialisation de zones de concentration d'enjeux en termes de biodiversité

Les inventaires de terrain menés en 2022 et début 2023 ont permis de constituer un état des lieux robuste des connaissances naturalistes du territoire : près de **40 000 observations nouvelles ont été collectées, portant le total aujourd'hui disponible sur le territoire à 160 000 observations.**

À l'issue de ce travail, la Communauté de Commune de la Vallée de l'Homme dispose ainsi d'éléments factuels lui permettant une meilleure appropriation des enjeux de biodiversité. Sur cette base, elle pourra construire avec l'ensemble des partenaires auxquels elle souhaitera s'associer, une stratégie biodiversité ambitieuse pour son territoire à travers un plan d'action, document clé pour l'intervention post-ABC.

Le Formulaire Standard de Données devra être mise à jour en conséquence car il est aujourd'hui très lacunaire.



Figure 12 : Restitution écrite



Figure 13 : Affiches, dépliants et livrets randonnées





Figure 14 : Malles pédagogiques

## 10. PERSPECTIVES POUR LA PÉRIODE

De janvier 2024 à décembre 2024, le calendrier prévisionnel d’animation pourrait être le suivant :

ACTIONS		2024											
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Information et communication sur les mesures de gestion	Maintenance et alimentation du site Internet												
	Article journal dans le communautaire présentant la mise en oeuvre d’un contrat N2000												
MAEC	Information et communication sur les MAEC / Prise de contact												
	Diagnostics parcellaires et d'exploitation												
	Rédaction Diagnostics												
	Appui administratif et technique / Suivi du dossier												
Contrat Ni-Ni	Identification et prise de contact												
	Montage de contrat : Diagnostic des parcelles, Proposition de contrat, Aide au montage de dossier & Suivi de l’instruction des dossiers												
	Mise en œuvre contrat : Suivi de l’instruction du dossier, Aide à la mise en œuvre technique des actions, Suivi administratif et financier												
Assistance à l’application du régime d’évaluation d’incidence - Réponses aux sollicitations													
Synthèse, Bilan Mise à jour du DOCOB													
Organisation des réunions de comité de pilotage													

---

## ANNEXES

---

**Annexe 1** : *Diaporama de présentation de la réunion d'information sur les MAEC du 24/03/2023*

**Annexe 2** : *Plaquette d'information sur les PAEC ouverts sur le département de la Dordogne*

**Annexe 3** : *Cartographies des secteurs prioritaires de restauration et d'entretien de pelouses calcaires et milieux associés- forces et faiblesses des secteurs*

**Annexe 4** : *Réunion de COPIL n°3 : courrier d'invitation, compte rendu de COPIL, présentation projetée*

**Annexe 1 :**

*Diaporama de présentation de la réunion d'information sur les MAEC du 24/03/2023*



## PAEC NA\_BD24

Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne



Réunion info  
du 24 mars 2023  
campagne MAEC 2023



1

## Ordre du jour

- 1/ LE DISPOSITIF MAEC 2023-2027
- 2/ LE PAEC NA\_BD24
- 3/ LE PAEC NA\_VEZE
- 4/ CAHIERS DES CHARGES DES MESURES
- 5 / QUESTIONS



24 mars 2023

2

## 1. Dispositif MAEC 2023-2027



24 mars 2023

3

### 1. Dispositif MAEC 2023-2027

- **Nouvelle programmation 2023-2027**
- **Financement** : Etat / Région – second pilier PAC
- **AAP PAEC régional annuel** : PAEC déposés par des opérateurs (ex. CA24) et validés par la CRAEC.
- **PAEC** : diagnostic de territoire, enjeux définis, mesures proposées
- **Bénéficiaires MAEC** : agriculteurs en activité et entités collectives (ex. : AFPL)
- **Période d'engagement** : au moment du dépôt du dossier PAC (entre le 01/04 et le 15/05)
- **Durée engagement** : 5 ans

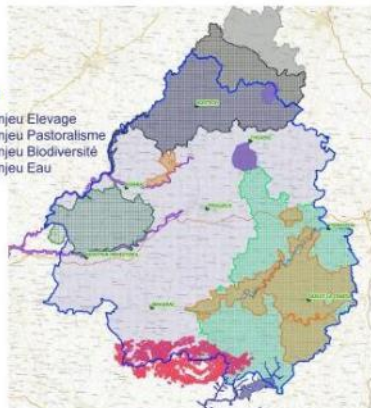
24 mars 2023

4

### PAEC VALIDES EN DORDOGNE

Campagne MAEC 2023

- LEGENDE
- Villes petites/villes
  - PAEC NA\_B004
  - PAEC NA\_D00B
  - PAEC NA\_D00P
  - PAEC NA\_G00A
  - PAEC NA\_S00N
  - PAEC NA\_L00T
  - PAEC NA\_P00V
  - PAEC NA\_P00F
  - PAEC NA\_V00E
  - PAEC NA\_Z004
  - PAEC NA\_E024
  - OSPI Routes et villes
- 1 PAEC enjeu Elevage  
2 PAEC enjeu Pastoralsisme  
7 PAEC enjeu Biodiversité  
1 PAEC enjeu Eau



5

## 2. PAEC NA\_BD24

Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne

AAP 2023 Montant sollicité : 270 000 €  
Enveloppe réservatoire 2023 : 200 000 €



24 mars 2023

6



7

## 2. PAEC NA\_BD24



### Liste des mesures retenues

Mesures ouvertes en 2023	Code mesure	OUI	Montant sollicite (€)	Surface agricole utile (ha)	Surface à engager (ha)	Plafond / exploitation
Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par pâturage	MHU2	OUI	201 €	8	15 000 €	
Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs	CIF	OUI	652 €	11	4 200 €	
Création de prairies	CPRA	OUI	358 €	11	Pas de plafond	
Protection des espèces (retard de fauche)	Niveau 2	ESP2	OUI	145 €	75	Pas de plafond
	Niveau 3	ESP3	OUI	200 €	30	Pas de plafond
	Niveau 4	ESP4	OUI	254 €	15	Pas de plafond
		ESP4	OUI	254 €	15	Pas de plafond
Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par pâturage	OLV2	OUI	204 €	7,5	Pas de plafond	
Entretien des lignes (épiphytes ou haies)	IAE1	OUI	800 €	3 750	2 000 €	
Entretien des fossés	IAE2	OUI	1,8 €	4 500	2 000 €	

24 mars 2023

8

## 2. PAEC NA\_BD24



7 CRITERES DE PRIORISATION	Nombre de points
Contrat avec au moins une parcelle en site Natura 2000	10
Contrat avec parcelle(s) abritant un(des) habitat(s) d'intérêt communautaire et/ou menacé	8
Contrat avec parcelle(s) abritant une(des) espèce(s) d'intérêt communautaire et/ou protégée(s) et/ou menacée(s)	6
Contrat avec parcelles en zone humide ou en bordure de cours d'eau	5
Jeune agriculteur installé depuis moins de 5 ans et < 40 ans	4
Adhésion à une démarche collective (groupe GIEE, CUMA...)	2
Parcelles en zone vulnérable aux nitrates	1

9

## 3. PAEC NA\_VEZE

Vallée de la Vézère dans le département de la Dordogne



AAP 2023 Montant sollicité : 70 000 €  
Enveloppe réservataire 2023 : 50 000 €



24 mars 2023

10



11

## 3. PAEC NA\_VEZE



### Liste des mesures retenues

MESURES OUVERTES EN 2023	Code mesure	OUI	Montant sollicite (€)	Surface agricole utile (ha)	Surface à engager (ha)	Plafond / exploitation
Préservation des milieux humides	MHU1	OUI	150 €	10	7 500 €	
Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage	MHU2	OUI	201 €	8	15 000 €	
Création de prairies	CPRA	OUI	358 €	10	Pas de plafond	
Protection des espèces (retard de fauche) - Niveau 3	ESP3	OUI	82 €	30	Pas de plafond	
Protection des espèces (retard de fauche) - Niveau 2	ESP2	OUI	145 €	60	Pas de plafond	
Protection des espèces (retard de fauche) - Niveau 3	ESP3	OUI	208 €	50	Pas de plafond	
Protection des espèces (retard de fauche) - Niveau 4	ESP4	OUI	254 €	20	Pas de plafond	

24 mars 2023

12

### 3. PAEC NA VEZE

#### Critères de priorisation

- Les exploitants qui contractualisent les mesures les plus ambitieuses seront prioritaires. Niveau 4, 3 et 2 pour les MAEC préservation des espèces
- Une parcelle qui forme un corridor avec la rivière Vézère sera prioritaire par rapport à une parcelle isolée.
- Les ensembles de prairies dans un état de conservation moyen à très mauvais seront prioritaires par rapport aux prairies en bon état de conservation

24 mars 2023

13

### 4. Cahiers des charges des mesures



24 mars 2023

14

### 4. Obligations des cahiers des charges

Codes MAEC	Mesures (outils de gestion)	Critères d'entrée et obligations des cahiers des charges	Surfaces éligibles
<b>Obligations communes à toutes les MAEC</b>			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>* Pour chaque parcelle engagée, avoir au moins une partie de la surface dans le PAEC</li> <li>* Réaliser un diagnostic agro-écologique de l'exploitation (transmis à la DDT avant le 15/09)</li> <li>* Formation à réaliser au cours des deux premières années de l'engagement</li> </ul>	
MH1 MH2	Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage	<ul style="list-style-type: none"> <li>* faire établir mettre en oeuvre un plan de gestion intégrant le pâturage</li> <li>* faire pâturer au minimum 50% des surfaces engagées chaque année</li> <li>* taux de chargement maximal moyen annuel sur les surfaces engagées</li> <li>* taux de chargement minimal moyen annuel sur les surfaces herbe de l'exploitation</li> <li>* Période d'interdiction de pâturage hivernal sur les surfaces engagées</li> <li>* ne pas détruire le couvert sur les surfaces engagées</li> <li>* limitation ou absence de fertilisation N-P-K organique et minérale,</li> <li>* absence d'apports magnésiens et de chaux</li> <li>* absence de produits phytos sur les surfaces engagées</li> <li>* enregistrer les interventions sur les surfaces engagées</li> </ul>	PP

24 mars 2023

15

### 4. Obligations des cahiers des charges

Codes MAEC	Mesures (outils de gestion)	Critères d'entrée et obligations des cahiers des charges	Surfaces éligibles
CIF	Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique	<ul style="list-style-type: none"> <li>* mettre en place et maintenir le couvert (largeur et surface minimale)</li> <li>* respecter la liste des couverts autorisés et les indications du cahier des charges (conditions d'implantation, dates...)</li> <li>* ne pas réaliser d'intervention mécanique entre le 1er mai et le 15 août</li> <li>* respecter les modalités d'entretien préconisées dans le diagnostic</li> <li>* absence de fertilisation azotée sur les surfaces engagées</li> <li>* absence de produits phytos sur les surfaces engagées</li> <li>* enregistrer les interventions sur les surfaces engagées</li> </ul>	TA, PT, CP
CPRA	Création de prairies	<ul style="list-style-type: none"> <li>* mettre en place le couvert (largeur et surface minimale) avant le 15/05 de l'année d'engagement selon la liste des couverts autorisés</li> <li>* ne pas détruire le couvert, ni renouveler par travail superficiel du sol</li> <li>* absence de produits phytos sur les surfaces engagées</li> <li><b>À l'issue de l'engagement les surfaces seront déclarées en PP</b></li> </ul>	TA, PT, CP

24 mars 2023

16

### 4. Obligations des cahiers des charges

Codes MAEC	Mesures (outils de gestion)	Critères d'entrée et obligations des cahiers des charges	Surfaces éligibles
ESPI	Protection des espèces - niveau 1 (mise en défend)	<ul style="list-style-type: none"> <li>* faire établir et mettre en oeuvre un plan de gestion sur les surfaces engagées</li> <li>* si prévu dans le PAEC, mettre en défend x% des surfaces engagées (localisé dans le plan de gestion) sans fertilisation</li> </ul>	PP, PT
ESPI	Protection des espèces - niveau 2 (25 j)	<ul style="list-style-type: none"> <li>* retard d'utilisation des parcelles (fauche ou pâturage) engagées de 25 à 45 jours</li> <li>* absence de pâturage hivernal</li> </ul>	PP, PT
ESPI	Protection des espèces - niveau 3 (35 j)	<ul style="list-style-type: none"> <li>* limitation ou absence de fertilisation N-P-K organique et minérale,</li> <li>* absence d'apports magnésiens et de chaux</li> <li>* ne pas détruire le couvert (ni renouveler par travail superficiel du sol)</li> </ul>	PP, PT
ESPI	Protection des espèces - niveau 4 (45 j)	<ul style="list-style-type: none"> <li>* absence de produits phytos sur les surfaces engagées</li> <li>* enregistrer les interventions sur les surfaces engagées</li> </ul>	PP, PT

24 mars 2023

17

### 4. Obligations des cahiers des charges

Codes MAEC	Mesures (outils de gestion)	Critères d'entrée et obligations des cahiers des charges	Surfaces éligibles
<b>Obligations communes à toutes les MAEC</b>			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>* Pour chaque parcelle engagée, avoir au moins une partie de la surface dans le PAEC</li> <li>* Réaliser un diagnostic agro-écologique de l'exploitation (transmis à la DDT avant le 15/09)</li> <li>* Formation à réaliser au cours des deux premières années de l'engagement</li> </ul>	
OUVZ	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	<ul style="list-style-type: none"> <li>* faire établir et mettre en oeuvre un plan de gestion pour le maintien de l'ouverture du milieu</li> <li>* faire pâturer au minimum 50% des surfaces engagées chaque année</li> <li>* ne pas détruire le couvert (ni renouveler par travail superficiel du sol)</li> <li>* interdiction de fertilisation N organique et minérale, d'apports magnésiens et de chaux</li> <li>* absence de produits phytos sur les surfaces engagées</li> <li>* enregistrer les interventions sur les surfaces engagées</li> </ul>	PP
IAE1	MAEC ligneux (gruyères)	<ul style="list-style-type: none"> <li>* faire établir et mettre en oeuvre un plan de gestion</li> <li>* interdiction de fertilisation azotée sur les surfaces engagées</li> </ul>	IAE
IAE3	MAEC fossés	<ul style="list-style-type: none"> <li>* absence de produits phytos sur les surfaces engagées</li> <li>* enregistrer les interventions sur les surfaces engagées</li> </ul>	IAE

24 mars 2023

18



**MERCI DE VOTRE  
ATTENTION  
DES QUESTIONS ?**



24 mars 2023



**Annexe 2 :**

*Plaquette d'information sur les PAEC ouverts sur le département de la Dordogne*

# PROGRAMMATION MAEC 2023-2027

## LES PROGRAMMES AGRO-ENVIRONNEMENTAUX VALIDÉS EN DORDOGNE – CAMPAGNE 2023



### Les mesures proposées par PAEC en Dordogne

EVEU	MESURES OUVERTES EN 2023	PAEC												
		Code mesure	CA 24 CEN NA	SMBI	EPIDROP	CA 24	SMDE 24	EPIDOR SMI DIO	SMANVLOT CEN NA	PNRPL	PNRPL ADAPA	EPIDOR	CA 24	
BIO-DIVERSITE	Structures porteuses Structures animatrices  Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage Préservation des milieux humides - Gestion des espèces exotiques envahissantes Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs Création de prairies Protection des espèces (retard de fauche) - Niveau 1 Protection des espèces (retard de fauche) - Niveau 2 Protection des espèces (retard de fauche) - Niveau 3 Protection des espèces (retard de fauche) - Niveau 4 Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage Entretien des ligneux (frispives ou haies) Entretien des fossés Entretien des mares	MHU1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		MHU2	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		MHU3	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		CIFF	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		CHRA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		ESPI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		ESPI2	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		ESPI3	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		ESPI4	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		OUV1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		OUV2	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		IAE1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		IAE2	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		IAE3	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		EAU	Gestion fertilisation - Couverture - Herbicides - GC 2	FEF4					OUI					
Gestion fertilisation - Couverture - Herbicides - GC 3	FEF5													
Gestion fertilisation - Réduction des pesticides - GC	FEF6													
Gestion quantitative - Lutte bio - Herbicides - Atro	ARB3													
PASTORALISME	MAEC Biodiversité - Systèmes herbagers et pastoraux	PPA1												
	MAEC Biodiversité - Surfaces herbagères et pastorales	PPA2												
	MAEC Biodiversité - Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	PPA3												
ELEVAGE	Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	HBV2				OUI								
	Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	HBV3				OUI								
	Elevages de monogastriques	MONO				OUI								
SOL	Semis direct 1	SDCI							OUI					
	Semis direct 2	SDC2							OUI					
ENVELOPPE RESERVATAIRE 2023			200 000 €	300 000 €	150 000 €	1 100 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	150 000 €	800 000 €	400 000 €	50 000 €	500 000 €
			50% dp124											
			<10% dp124											
			50% dp124											



## Contactez les animateurs

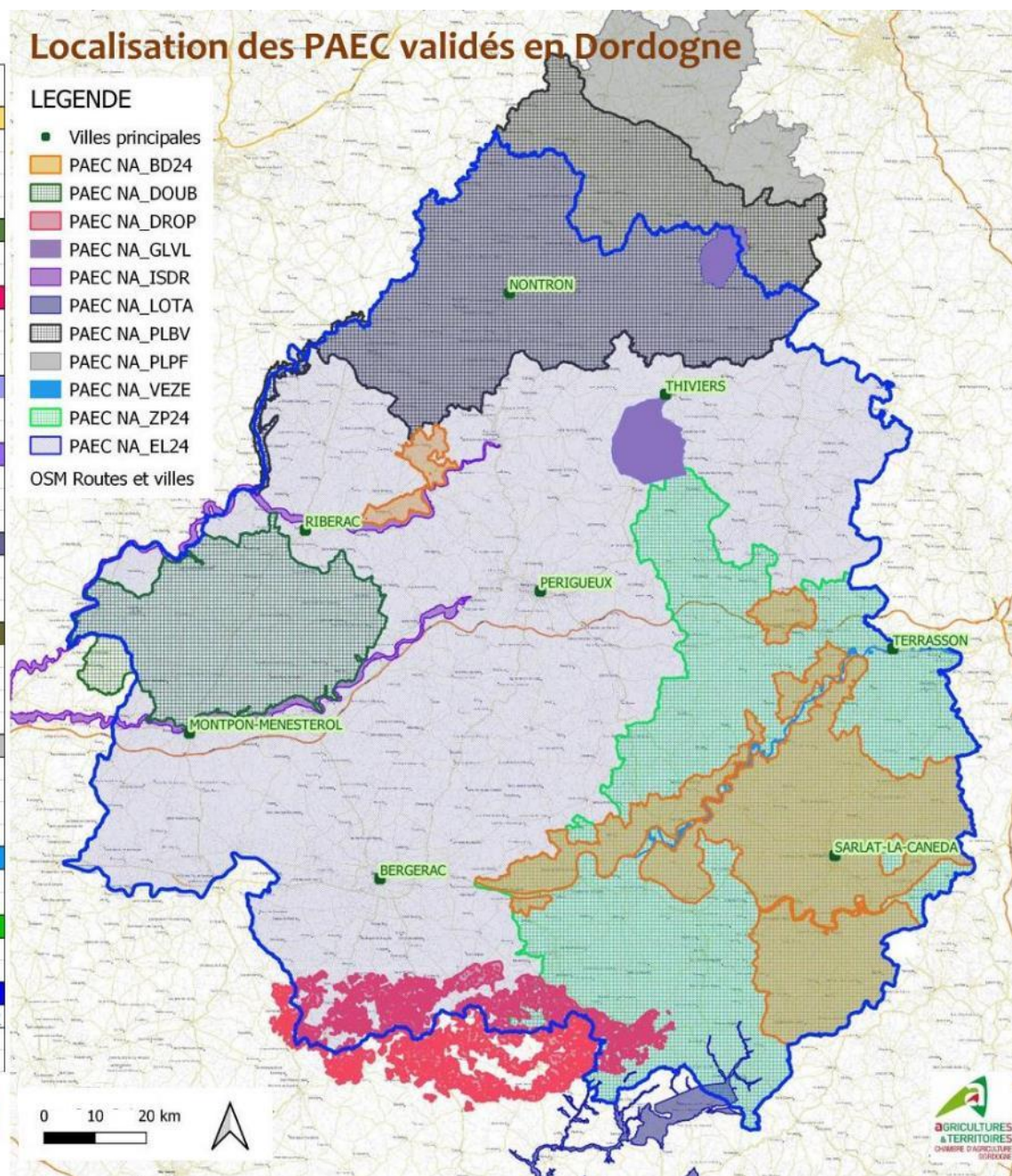
Structures animatrices	Contacts	Tel	Mail
<b>NA_BD24</b>	<b>Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne</b>		
Ch. Agri. 24	Philippe BROUSSE	06 84 19 06 17	<a href="mailto:philippe.brousse@dordogne.chambagri.fr">philippe.brousse@dordogne.chambagri.fr</a>
	Bernadette BOISVERT	06 75 43 71 56	<a href="mailto:bernadette.boisvert@dordogne.chambagri.fr">bernadette.boisvert@dordogne.chambagri.fr</a>
CEN NA		05.53.81.39.57	<a href="mailto:maec.bd24@cen-na.org">maec.bd24@cen-na.org</a>
<b>NA_DOUB</b>	<b>Vallées de la Double</b>		
SMBI	Elise GOBIN	06 86 44 46 70	<a href="mailto:e.gobin@natura2000-double.fr">e.gobin@natura2000-double.fr</a>
<b>NA_DROP</b>	<b>Bassin versant du Dropt en 24 et 47</b>		
Ch. Agri. 24	Flore BOYER	06 76 75 01 79	<a href="mailto:flore.boyer@dordogne.chambagri.fr">flore.boyer@dordogne.chambagri.fr</a>
	Rémy LESTANG	06 70 21 12 92	<a href="mailto:remy.lestang@dordogne.chambagri.fr">remy.lestang@dordogne.chambagri.fr</a>
<b>NA_GLVL</b>	<b>Aires d'alimentation des captages de Glane et Valouse</b>		
SMDE 24	Céleste LOTTIGIER		<a href="mailto:celeste.lottigier@smde24.fr">celeste.lottigier@smde24.fr</a>
<b>NA_ISDR</b>	<b>Vallées de l'Isle et de la Dronne</b>		
SRB Dronne			<a href="mailto:epidor@eptb-dordogne.fr">epidor@eptb-dordogne.fr</a>
SMBI			
<b>NA_LOTA</b>	<b>Bassin versant du Lot aval</b>		
SMAVLOT	Philippe DELMAS	05 53 88 39 30	<a href="mailto:smavlot.pdelmas@orange.fr">smavlot.pdelmas@orange.fr</a>
CEN NA	Quentin ESCOLAR	07 66 52 89 02	<a href="mailto:q.escolar@cen-na.org">q.escolar@cen-na.org</a>
<b>NA_PLBV</b>	<b>PNRPL - Zone Biodiversité BV Adour Garonne</b>		
PNRPL	Arnaud SIX	06 30 12 77 33	<a href="mailto:a.six@pnrpl.com">a.six@pnrpl.com</a>
PNRPL	Cecilia ROUAUD	06 85 96 63 00	<a href="mailto:c.rouaud@pnrpl.com">c.rouaud@pnrpl.com</a>
PNRPL	Cédric DEVILLEGER	06 72 96 65 33	<a href="mailto:c.devilleger@pnrpl.com">c.devilleger@pnrpl.com</a>
<b>NA_PLPF</b>	<b>PNRPL - Zone Pastoralisme, Prairies Fleuries</b>		
PNRPL	Arnaud SIX	06 30 12 77 33	<a href="mailto:a.six@pnrpl.com">a.six@pnrpl.com</a>
ADAPA	Albane STOFFEL	07.82.61.31.87	<a href="mailto:albane.stoffel@adapa-asso.net">albane.stoffel@adapa-asso.net</a>
Agrobio 87	Marie LHERMITTE		<a href="mailto:m.lhermitte87@bionouvelleaquitaine.com">m.lhermitte87@bionouvelleaquitaine.com</a>
<b>NA_VEZE</b>	<b>Vallée de la Vézère dans le département de la Dordogne</b>		
EPIDOR	Frédéric MOINOT	06.07.12.98.61	<a href="mailto:f.moinot@eptb-dordogne.fr">f.moinot@eptb-dordogne.fr</a>
<b>NA_ZP24</b>	<b>Zone pastorale de la Dordogne</b>		
Ch. Agri. 24	Bernadette BOISVERT	06 75 43 71 56	<a href="mailto:bernadette.boisvert@dordogne.chambagri.fr">bernadette.boisvert@dordogne.chambagri.fr</a>
<b>NA_EL24</b>	<b>Territoire élevage Dordogne</b>		
Ch. Agri. 24	Camille DUCOURTIEUX	06 74 08 84 34	<a href="mailto:camille.ducourtieux@dordogne.chambagri.fr">camille.ducourtieux@dordogne.chambagri.fr</a>
	Camille DUBOUCHER	07 84 96 21 06	<a href="mailto:camille.duboucher@dordogne.chambagri.fr">camille.duboucher@dordogne.chambagri.fr</a>
	Camille DIDIERJEAN	06 29 53 70 42	<a href="mailto:camille.didierjean@dordogne.chambagri.fr">camille.didierjean@dordogne.chambagri.fr</a>

## Localisation des PAEC validés en Dordogne

### LEGENDE

- Villes principales
- PAEC NA\_BD24
- PAEC NA\_DOUB
- PAEC NA\_DROP
- PAEC NA\_GLVL
- PAEC NA\_ISDR
- PAEC NA\_LOTA
- PAEC NA\_PLBV
- PAEC NA\_PLPF
- PAEC NA\_VEZE
- PAEC NA\_ZP24
- PAEC NA\_EL24

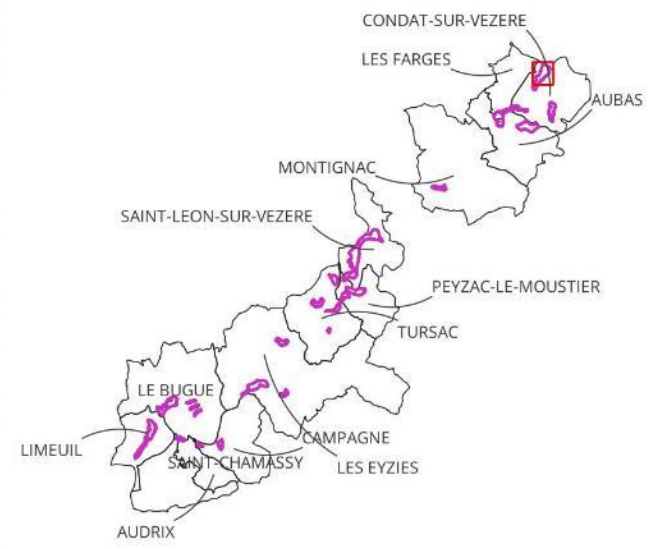
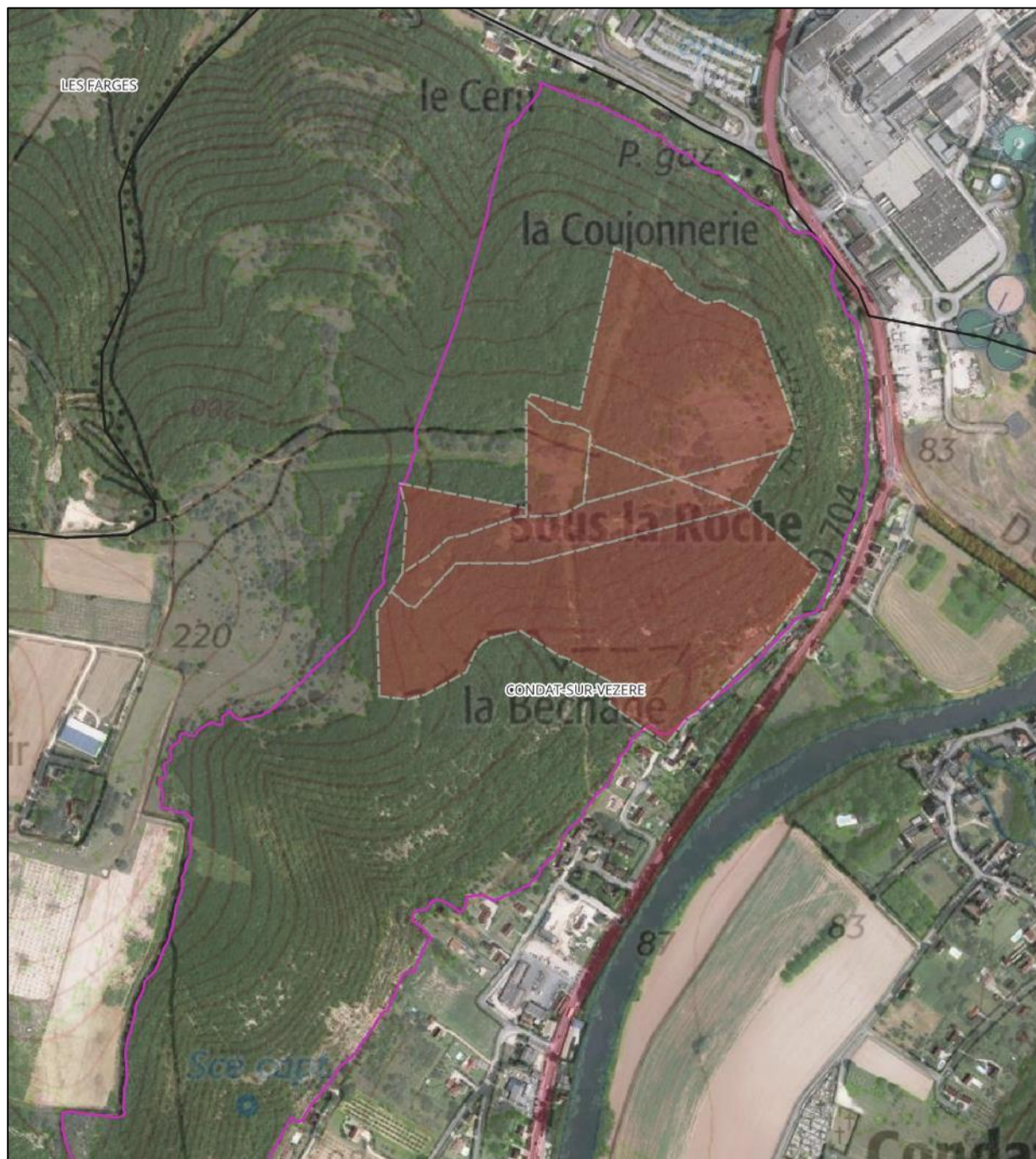
OSM Routes et villes



**Annexe 3 :**

*Cartographies des secteurs prioritaires de restauration et d'entretien de pelouses calcaires et milieux associés- forces et faiblesses des secteurs*





Commune : Condat sur Vézère

Nombre de parcelles : 7

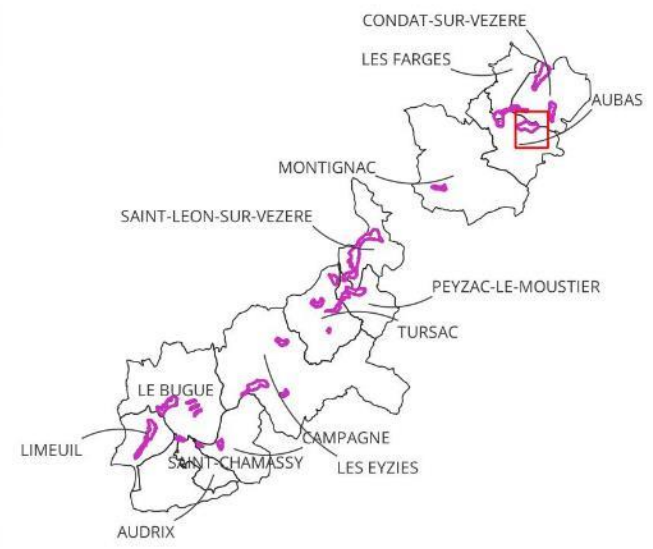
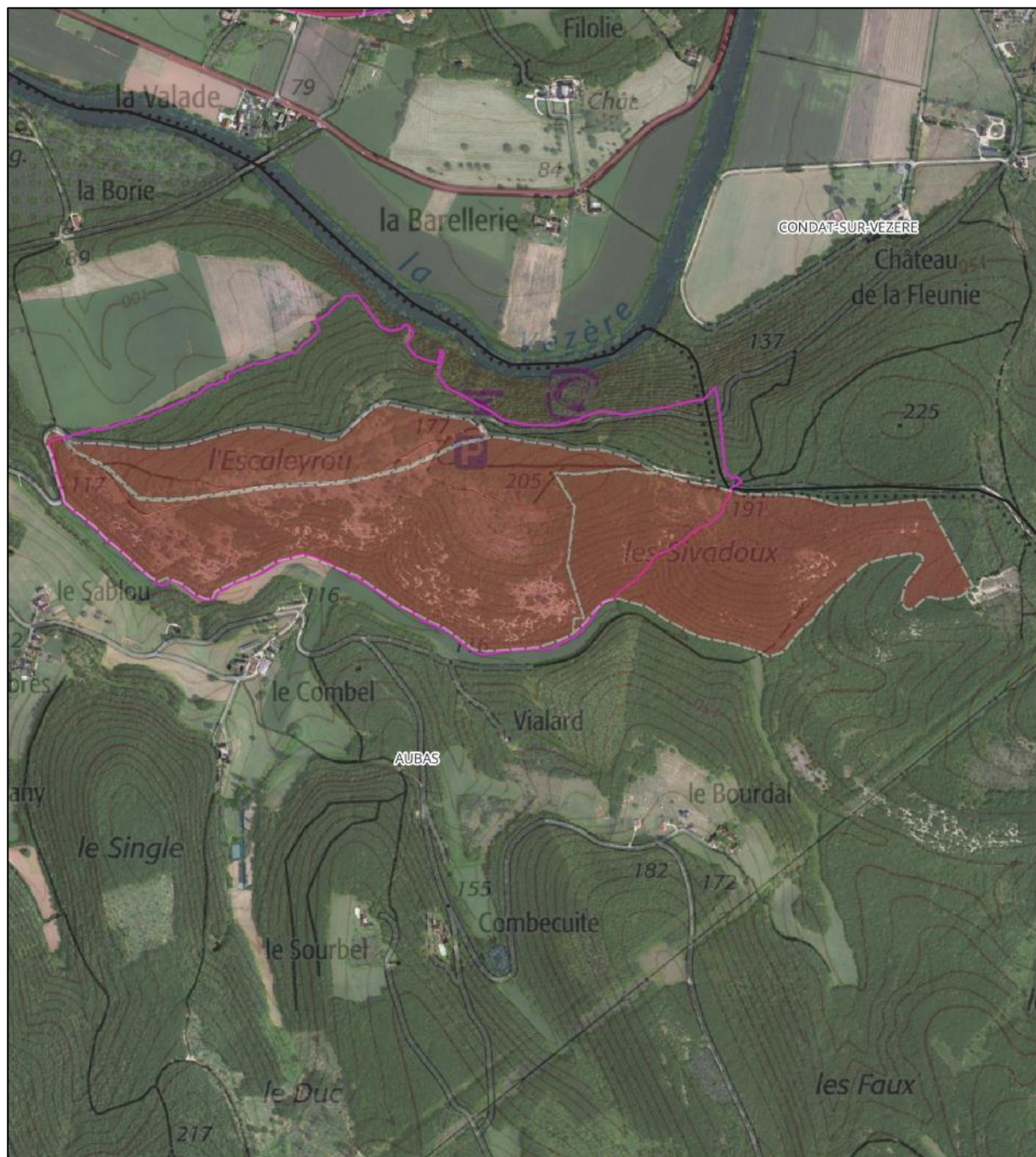
Nombre propriétaire : 2

Contrat N2000 en cours

Portage AFPL le Randal







Commune : Aubas

Nombre de parcelles : 3

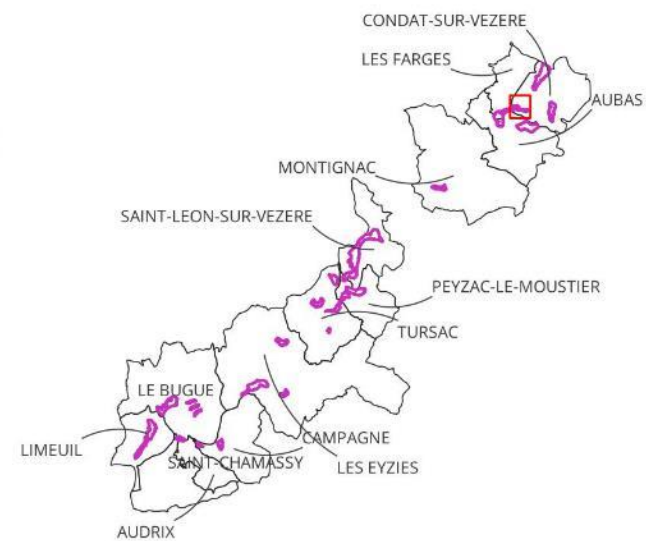
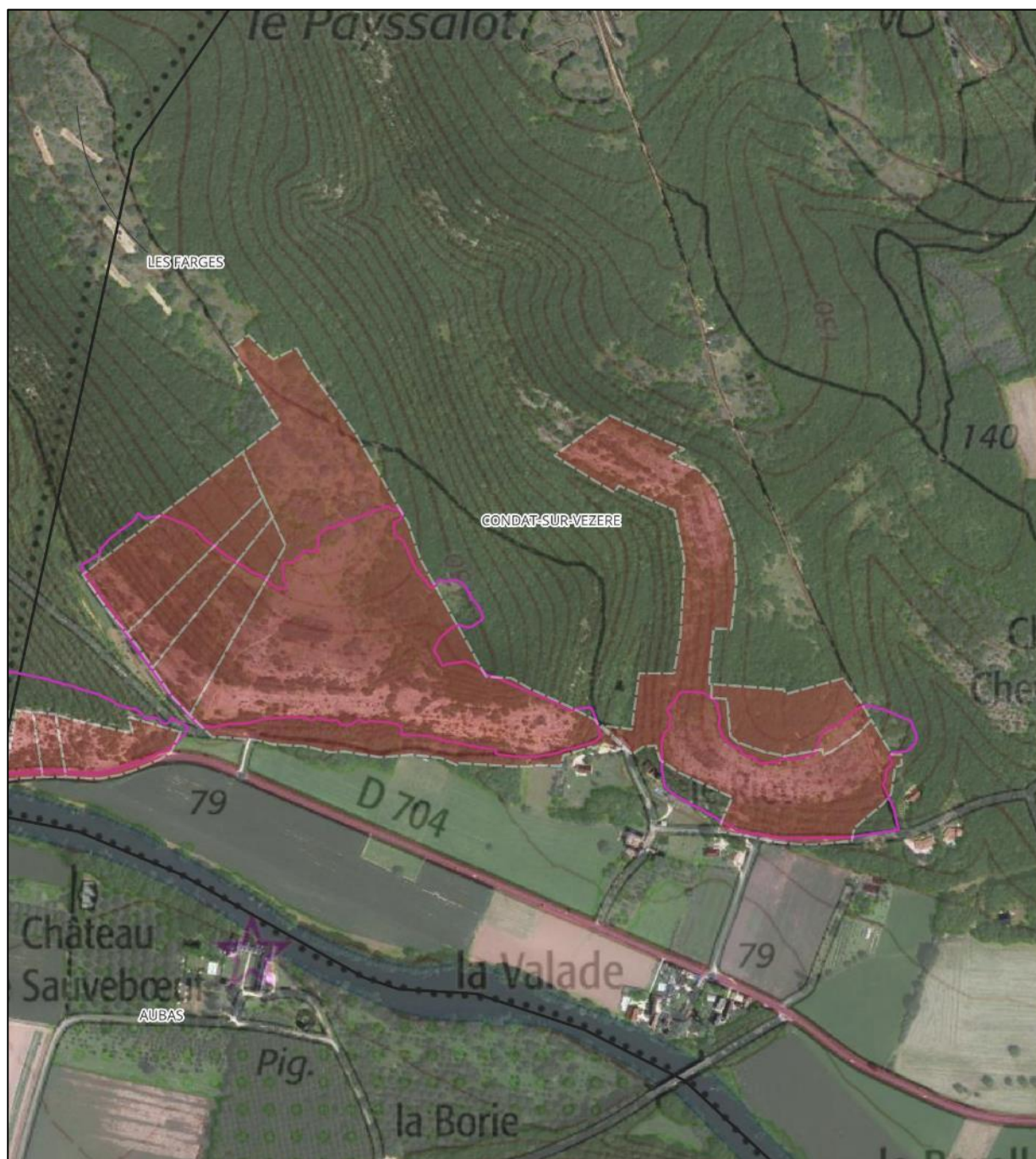
Nombre propriétaire : 1

Contrat N2000 en cours

Portage AFPL le Randal





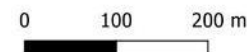


Commune : Condac-sur-Vézère  
/ Les Farges

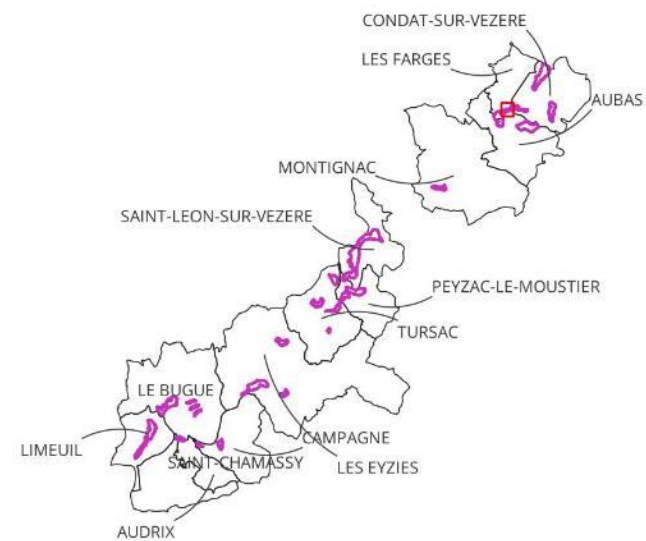
Nombre de parcelles : 6  
Nombre propriétaire : 3 privés + 2 biens  
de section + 1 bien non délimité

2 parcelles bien de section => commune  
1 parcelle en cours d'acquisition CEN

Intérêt contrat N2000 : +++







Commune : Condat-sur-Vézère  
/ Les Farges

Nombre de parcelles : 8

Nombre propriétaire : 8

Potentiel biens sans maître / plusieurs  
indivision

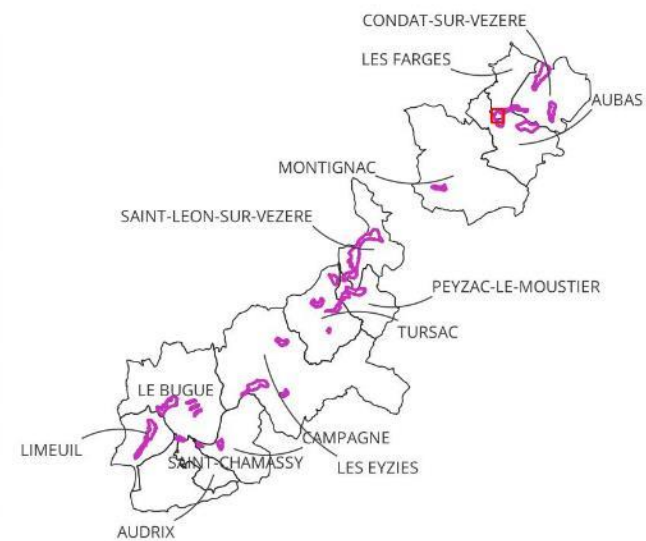
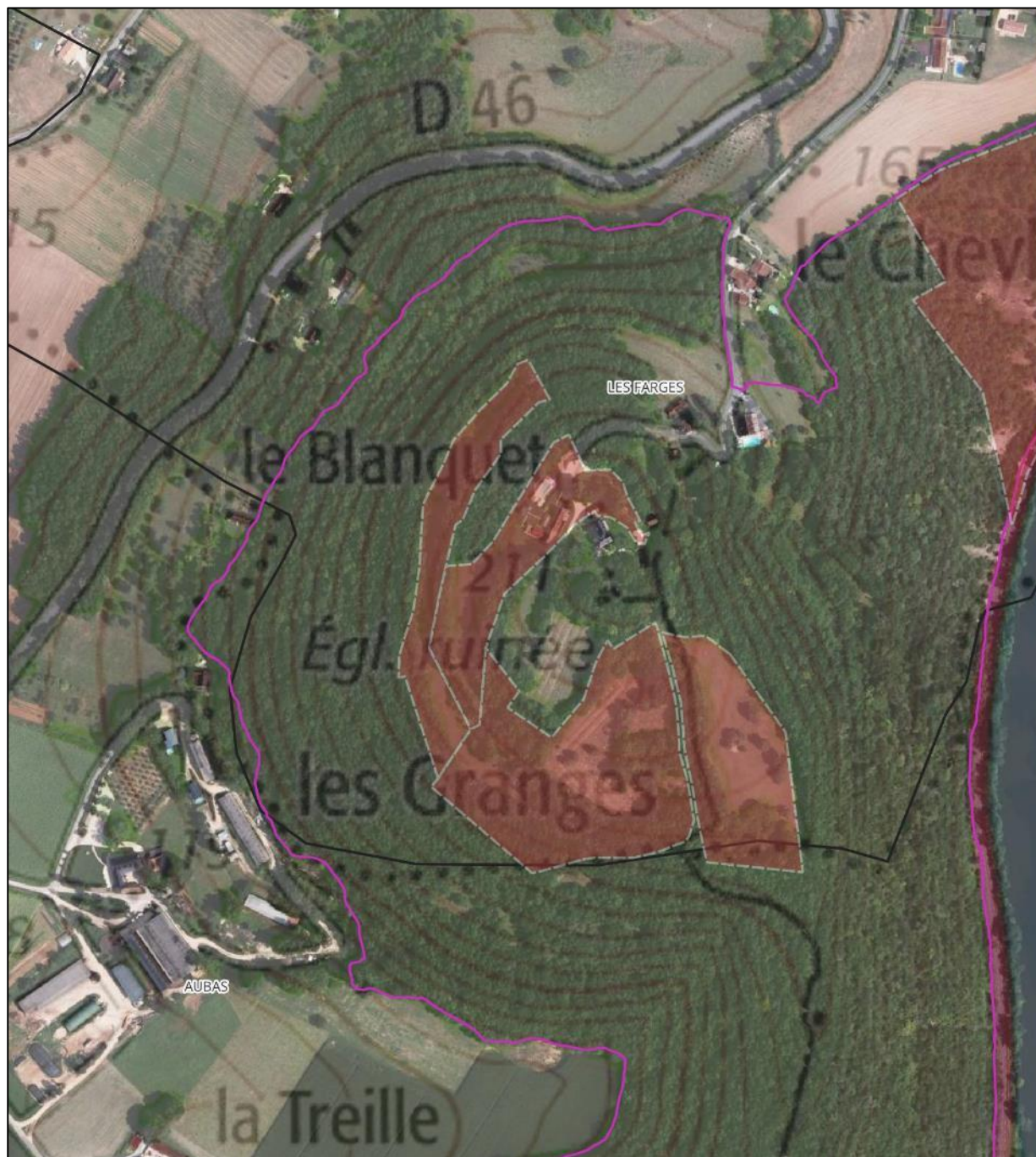
Pente très importante : Pâturage  
impossible et intervention mécanique très  
risquée

Contrat Natura 2000 : compliqué voir  
impossible



0 50 100 m





Commune : Les Farges

Nombre de parcelles : 4

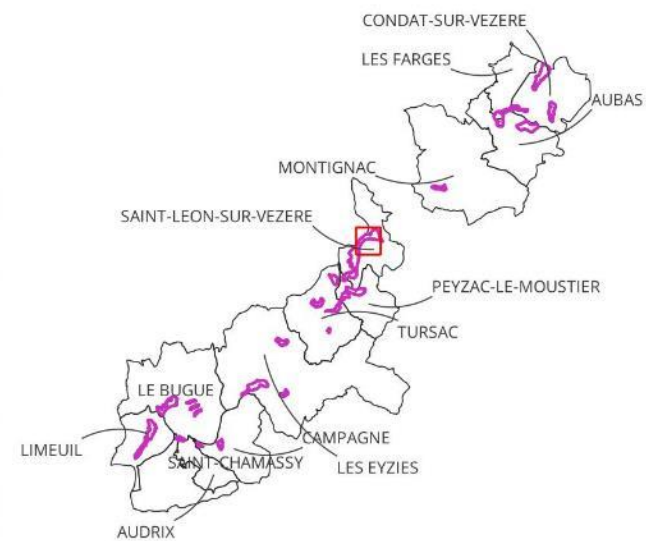
Nombre propriétaire : 1

Contrat N2000 en cours  
Portage AFPL le Randal



0 50 100 m





Commune : Saint-Léon-sur-Vézère

Nombre de parcelles : 3

Nombre propriétaire : 2

Parcelle Est => commune de Saint-Léon-sur-Vézère

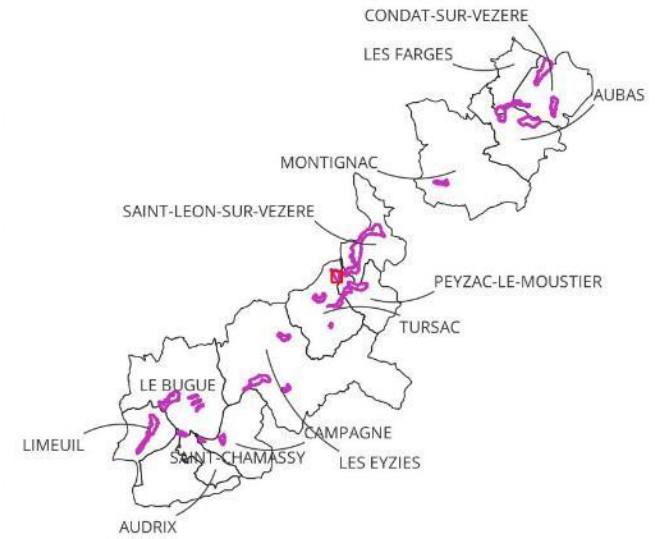
Rencontre Commune => Pas de retour/  
Autre projet

Intérêt contrat N2000 : +++



0 100 200 m





Commune : Tursac

Nombre de parcelles : 3

Nombre propriétaire : 2

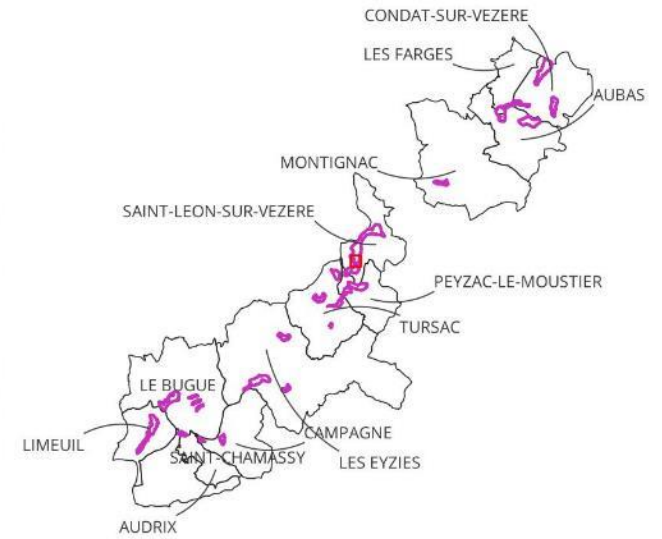
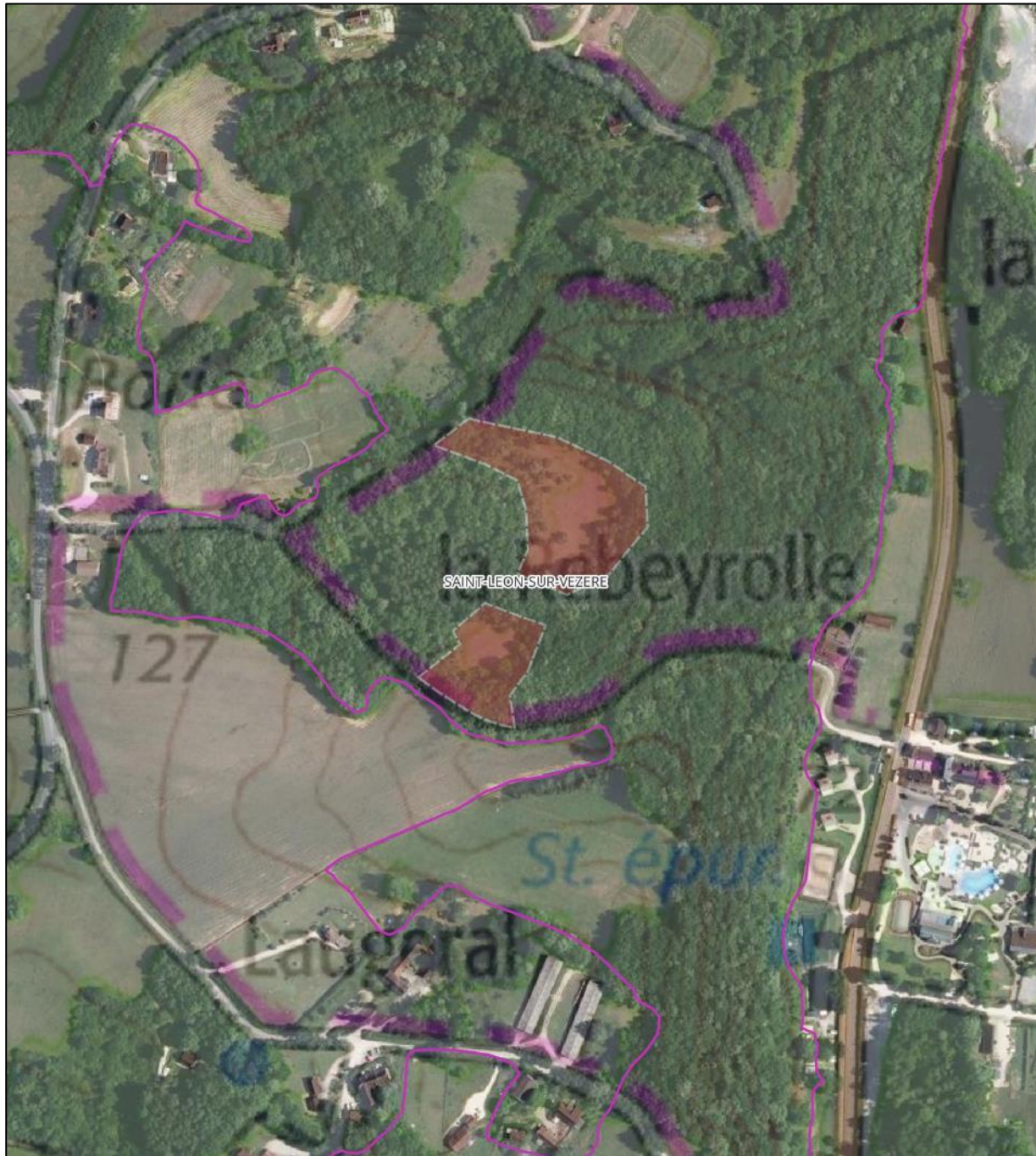
2 parcelles en cours d'acquisition CEN  
mais propriétaire décédé avant signature  
de l'acte notarié

Intérêt contrat N2000 : ++



0 50 100 m





Commune : Saint-Léon-sur-Vézère

Nombre de parcelles : 2

Nombre propriétaire : 1

Propriétaire > 80 ans

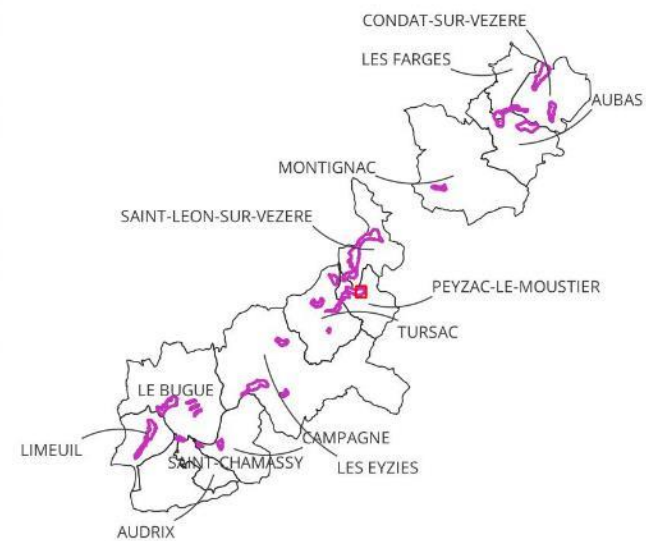
Problématique d'accès

Intérêt contrat N2000 : +



0 50 100 m





Commune : Peyzac-le-Moustier

Nombre de parcelles : 14

Nombre propriétaire : 2

1 propriétaire de 12 parcelles=> A contacter

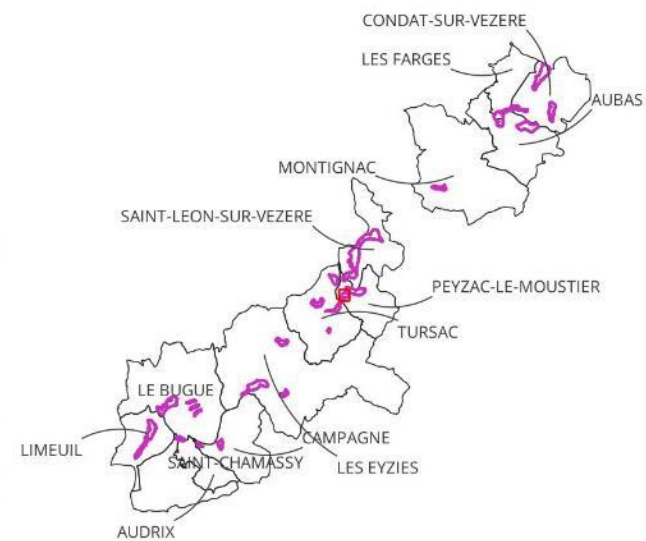
Trouver une solution de pâturage

Intérêt contrat N2000 : +



0 50 100 m





Commune : Peyzac-le-Moustier

Nombre de parcelles : 2

Nombre propriétaire : 2

1 propriétaire dans autre département

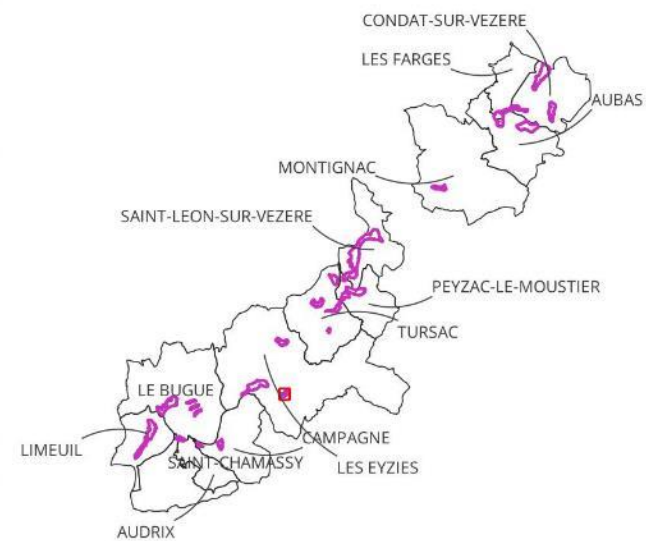
1 indivision à 4 personnes

Intérêt contrat N2000 : +



0 50 100 m





Commune : Les Eyzies

Nombre de parcelles : 11

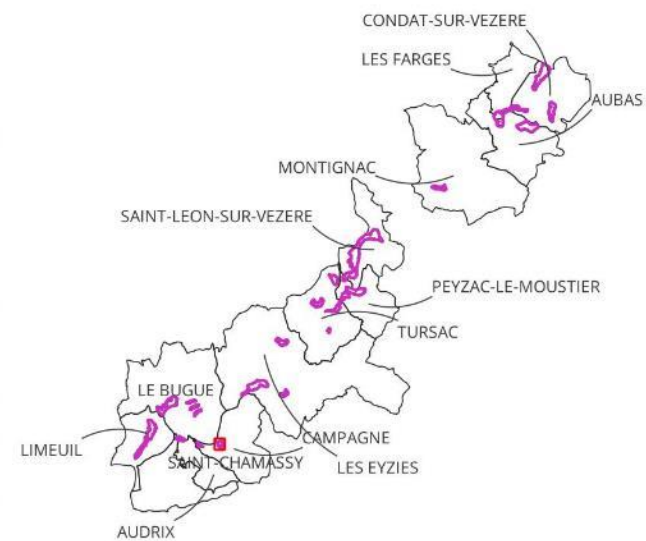
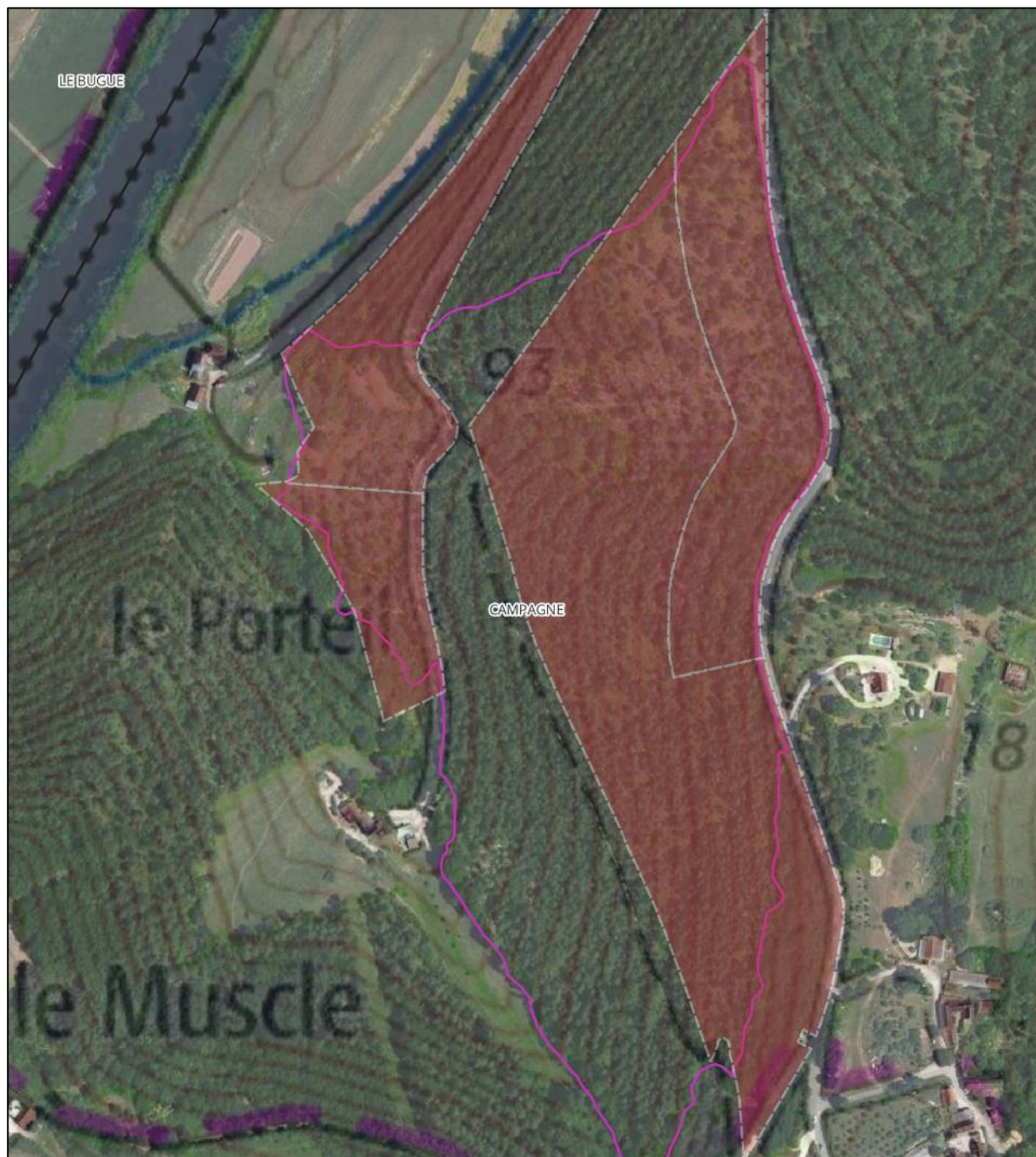
Nombre propriétaire : 7

Contexte foncier compliqué

Intérêt contrat N2000 : +







Commune : Campagne

Nombre de parcelles : 4

Nombre propriétaire : 4

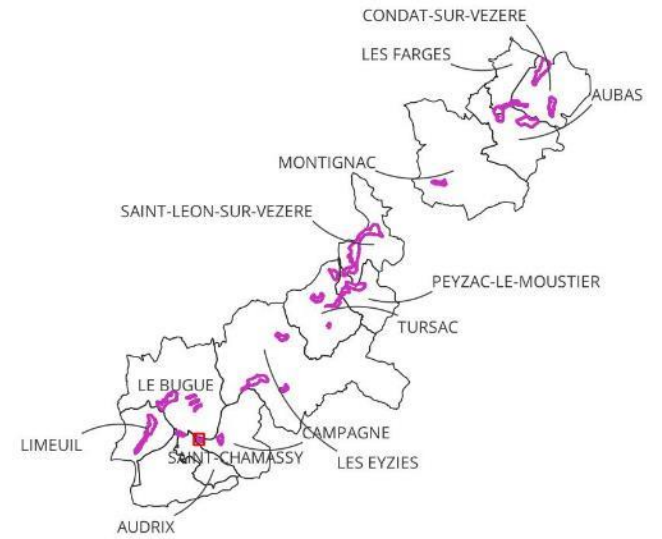
Fermeture importante => cout de restauration élevée

Intérêt contrat N2000 : +



0 50 100 m





Commune : Campagne

Nombre de parcelles : 6

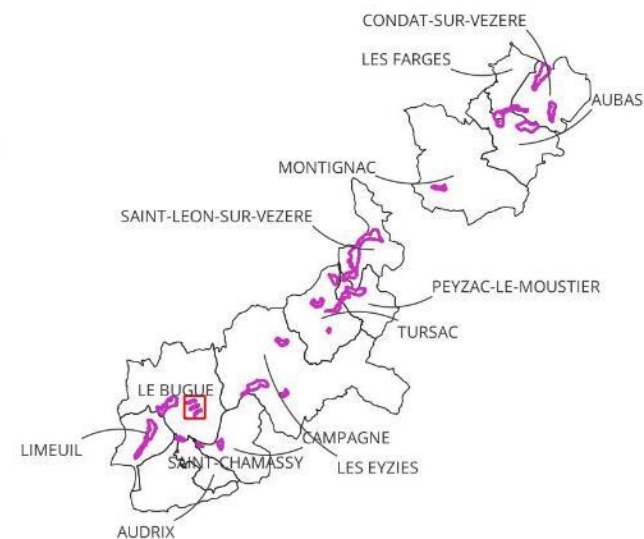
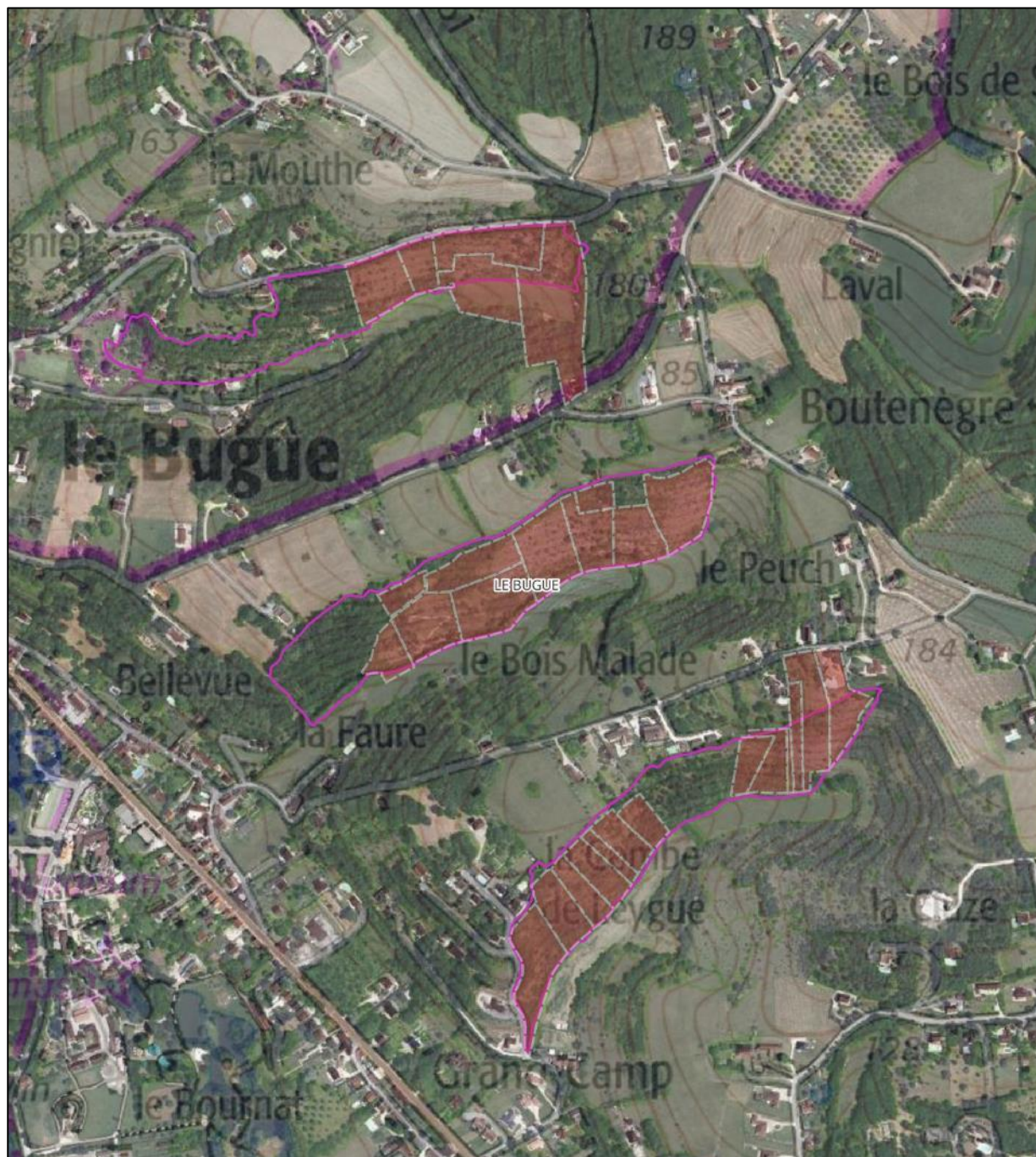
Nombre propriétaire : 6

Contexte foncier compliqué

Intérêt contrat N2000 : +







Commune : Le Bugue

Nombre de parcelles : 5  
Nombre propriétaire : 4

Nombre de parcelles : 10  
Nombre propriétaire : 9

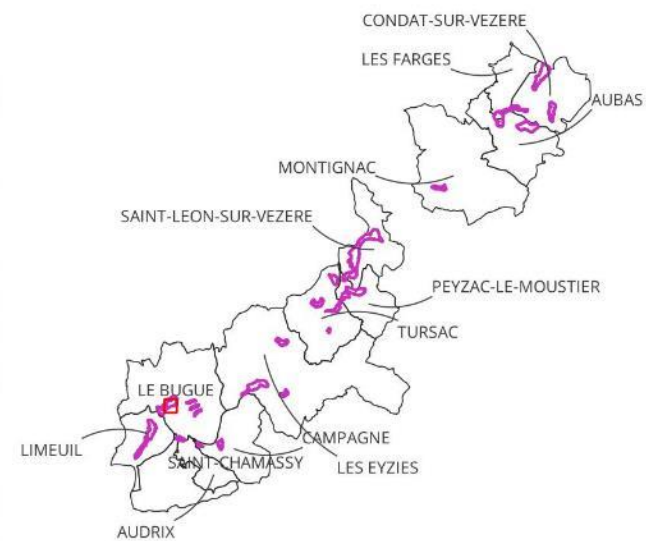
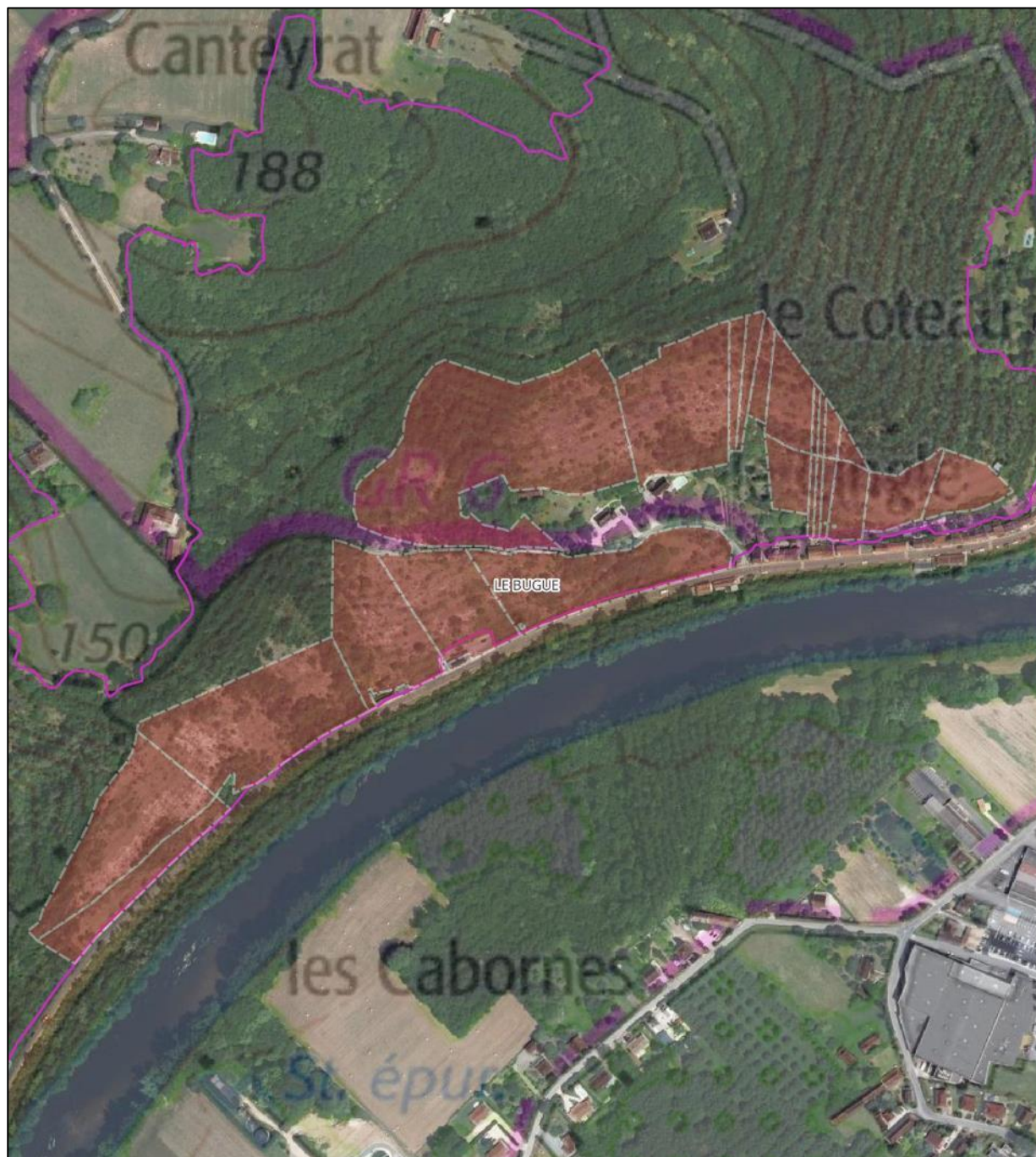
Nombre de parcelles : 13  
Nombre propriétaire : 9

Contexte foncier compliqué : bcp  
propriétaire/indivision/BSM/...  
Intérêt contrat N2000 : +



0 50 100 m





Commune : Le Bugue

Nombre de parcelles : 23

Nombre propriétaire : 12

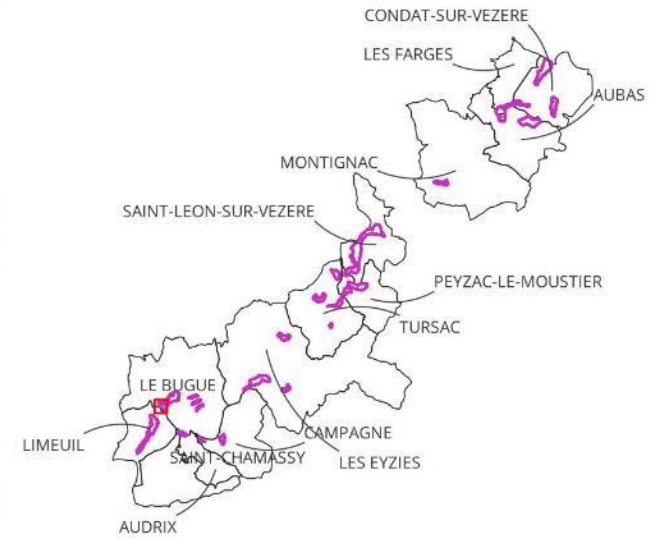
Contexte foncier compliqué : bcp  
propriétaire/indivision/BSM/...

1 parcelle appartenant à la Commune =>  
contrat à étudier pour lancer une  
dynamique sur le secteur

Intérêt contrat N2000 : ++







Commune : Le Bugue

Nombre de parcelles : 5

Nombre propriétaire : 4

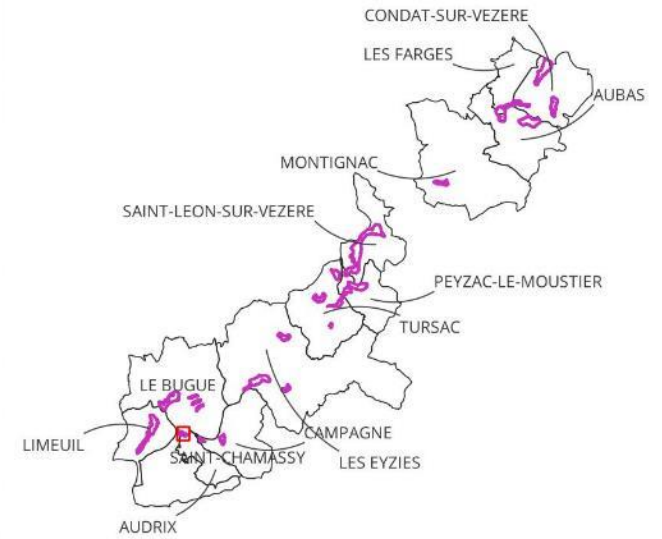
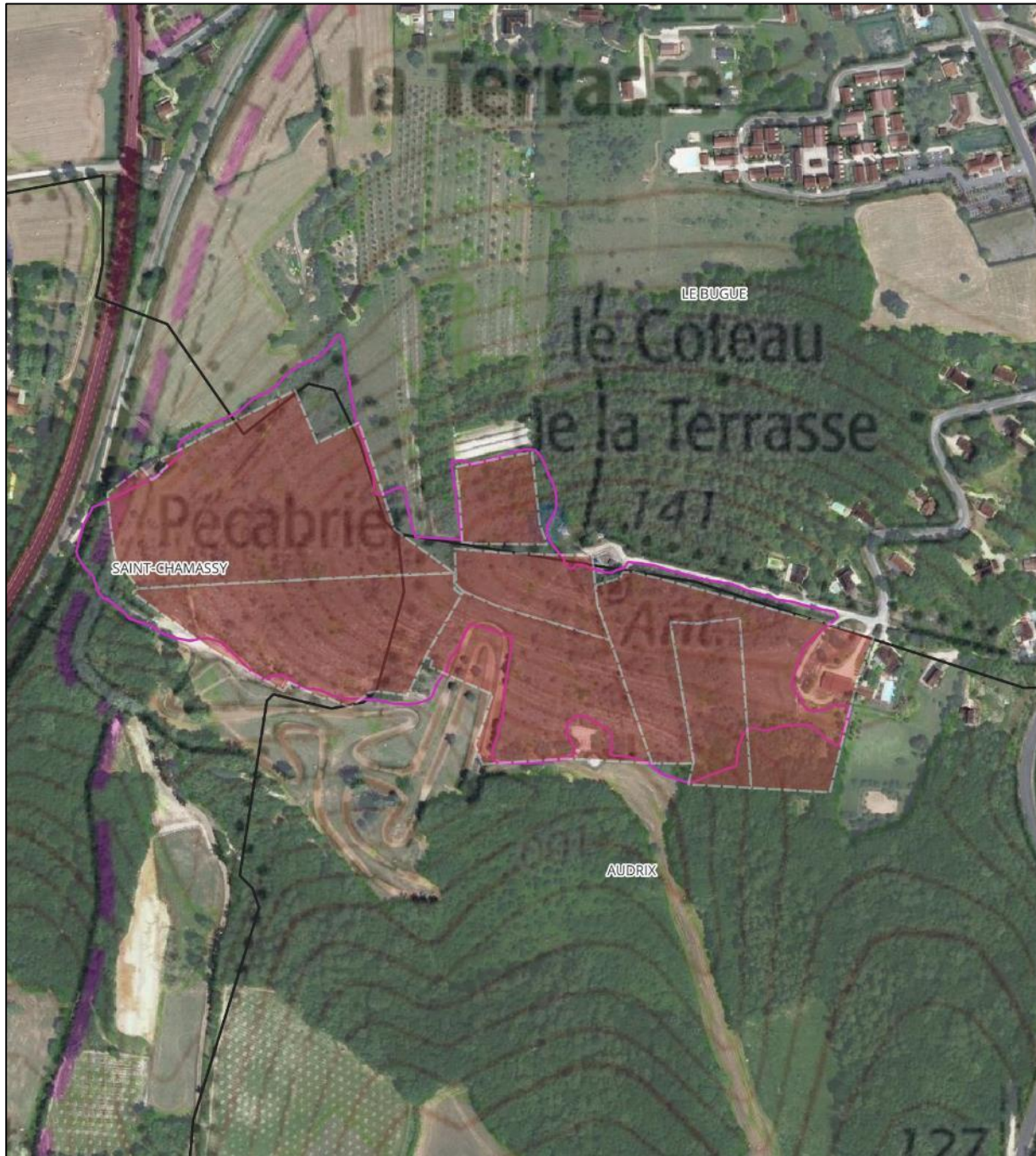
Courrier du propriétaire des 2 plus grandes parcelles précisant qu'il n'était pas intéressé par Natura 2000

Intérêt contrat N2000 : +



0 50 100 m





Commune : Audrix / Saint-Chamassy

Nombre de parcelles : 7

Nombre propriétaire : 6

Contexte foncier compliqué

Intérêt contrat N2000 : ++



0 50 100 m

**Annexe 4 :**

*Réunion de COPIL n°4 :*

- courrier d'invitation
- compte rendu de COPIL
- présentation projetée





A l'attention des  
Membres du COPIL  
Site Natura 2000  
Coteaux calcaires de Vallée de la Vézère

**Objet : Invitation COPIL de lancement seconde phase animation**

Dossier suivi par : Tatiana FILJAK : [t.filjak@cc-vh.fr](mailto:t.filjak@cc-vh.fr) – Ligne direct : 05.53.45.44.63

Mesdames, Messieurs,

La communauté de communes Vallée de l'Homme en partenariat avec la Communauté de Communes Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, a été désignée structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 Coteaux calcaires de la Vallée de la Vézère.

Pour mettre en œuvre ces actions, le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine) et la Chambre d'Agriculture de la Dordogne (CRDA Périgord Noir) ont été retenus comme animateurs du site pour une durée de 3 ans pour une seconde période.

Afin de lancer cette nouvelle phase, je vous invite à participer au Comité de Pilotage de lancement de l'opération :

**Mardi 14 février 2023 à 10h30, au siège de la communauté de communes Vallée de l'Homme  
28 avenue de la Forge aux Eyzies (parking du PIP)**

Ordre du jour : Désignation du Président ou de la Présidente du COPIL et présentation de la démarche d'animation.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleures salutations.

Fait aux Eyzies, le 26 janvier 2023

Philippe LAGARDE, Président de la CCVH

Communauté de Communes  
de la Vallée de l'Homme 

P.J : Liste des destinataires

Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme  
28 avenue de la Forge • 24620 Les Eyzies • Tél : 05.53.51.70.70 • [www.cc-valleedelhomme.fr](http://www.cc-valleedelhomme.fr) • [contact@cc-vh.fr](mailto:contact@cc-vh.fr)

Aubas | Audrix | Campagne | Coly Saint-Amand | Fantac | Fleurac | Journiac | La Chapelle Aubareil | Le Bugue | Les Eyzies | Les Farges | Limeuil | Mauzens-Miremont  
Montignac | Peyzac-Le Moustier | Plazac | Rouffignac Saint-Cermin de Reilhac | Saint-Avit de Vialard | Saint-Chamassy | Saint-Félix de Reillac et Mortemart  
Saint-Léon sur Vézère | Savignac de Miremont | Sergeac | Thonac | Tursac | Valojoux



## RELEVÉ DE DECISIONS

### Copil Site Natura 2000 Côteaux calcaires de la Vallée de la Vézère du 14/02/2023

Après un tour de table, Monsieur TEILLAC Gérard, procède à l'élection du Président du COPIL Site Natura 2000 Côteaux calcaires de la Vallée de la Vézère. Stéphane ROUDIER est seul candidat pour le poste de présidence. Il est réélu à l'unanimité.

Stéphane ROUDIER, Président du COPIL Site Natura 2000 Côteaux calcaires de la Vallée de la Vézère, ouvre la réunion en rappelant que les deux communautés de communes ont souhaité porter l'animation de ce site en partenariat, et par le biais d'un marché public se sont attachés les services du Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine et de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne. Il rappelle que la première phase d'animation du marché s'est clôturée le 18/01/2022, et que le CEN Nouvelle-Aquitaine a répondu à l'offre de marché pour la seconde phase d'animation qui commençait le 18/08/2022 et se clôturera le 18/07/2025, soit une période de 36 mois.

L'objet de la rencontre de ce jour est de faire le bilan de la troisième et dernière année d'animation du premier marché et de présenter le planning des animations de la seconde phase d'animation (2022-2025). Pour ce nouveau marché, le calendrier des 3 prochaines tranches d'animations est le suivant :

- 1<sup>ère</sup> tranche : du 18/08/2022 au 31/12/2023
- 2<sup>ème</sup> tranche : 01/01/2024 au 31/12/2024
- 3<sup>ème</sup> tranche : 01/01/2025 au 18/07/2025

Matthieu Duffau, du CEN Nouvelle Aquitaine, prend la parole et en introduction rappelle l'historique des sites Natura 2000, les enjeux du site Natura 2000 Côteaux calcaires de la Vallée de la Vézère en termes d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire et de périmètre.

La suite de la présentation dresse l'inventaire des missions d'animation du site N2000 confiées aux opérateurs sur la période 2022-2025.

#### 1 – Information & Communication

- Pour la première tranche d'animation (2023), il est proposé la réalisation d'une formation / information auprès des élus sur l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Le CEN suggère de celle-ci soit organisée en lien avec les services de la DDT sous la forme d'une réunion d'information.
- Pour la deuxième tranche d'animation (2024), il est proposé la rédaction d'un article dans le journal communautaire des deux intercommunalités présentant la mise en œuvre d'un contrat Natura 2000.
- Pour la troisième tranche d'animation (2025), il est proposé d'organiser une sortie sur site (thématique et public visé à définir avec MO).



En matière d'outils de communication, Matthieu Duffau rappelle qu'un site dédié au Site Natura 2000 « Côteaux calcaires de la Vallée de la Vézère » a été créé sur la période du précédent marché d'animation (<https://www.coteaux-calcaires-vallee-vezere.fr/>), ainsi que deux plaquettes d'informations :

- La première vise à expliquer ce qu'est un Site Natura 2000 et quelles sont les caractéristiques et les enjeux du site des Côteaux calcaires de la Vézère, notamment la nécessité de réouvrir les milieux pelousaires puis les entretenir par le biais, par exemple, du pastoralisme.
- La seconde plaquette présente les outils de gestion à destination des agriculteurs (Mesures agro-environnementales) et à destination des propriétaires publics ou privés et des ayants droits (les contrats Natura 2000).

## **2 – Mise en œuvre des outils contractuels de gestion**

Pour atteindre les objectifs fixés dans le DOCOB, plusieurs outils de gestion sont proposés par le dispositif Natura 2000. Les animateurs du site présentent ces outils de gestion, tout en rappelant que la mise en œuvre de ces outils contractuels se fait sur la base du volontariat.

### **• 2.1 - MAEC**

Dans le cadre de la nouvelle programmation FEADER 2023-2027, la région Nouvelle Aquitaine lance un appel à projet pour des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques proposant des mesures agro-environnementales à mettre en œuvre sur des territoires à enjeu. Le PAEC, porté par un opérateur local, doit reposer sur un diagnostic permettant de faire émerger les enjeux environnementaux et agricoles du territoire. Il définit la liste des MAEC mobilisables (cahiers des charges proposés sur le territoire), il liste les actions complémentaires à mettre en œuvre (animation, investissements, diagnostics...), il précise des modalités de suivi et d'évaluation ainsi que des modalités de poursuite des actions au-delà de la période du projet.

Chaque année le PAEC est réajusté pour répondre aux objectifs définis par la région Nouvelle Aquitaine tout en s'adaptant aux enjeux du territoire. Il intègre un bilan de l'année précédente et des prévisions de nouvelles contractualisations.

**Pour la campagne 2023, le PAEC NA\_BD24 « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » avec comme enjeu le maintien de la biodiversité a été déposé en octobre 2022. Il a été validé par la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) Nouvelle-Aquitaine le 15 décembre 2022, permettant d'engager des nouvelles parcelles ou de reconduire des contrats arrivés à terme, ceci pour une durée de 5 ans.**

Sur le site Natura 2000 Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère, le PAEC NA\_BD24 se superpose avec deux autres PAEC :

- NA\_ZP24 dont l'enjeu est le développement du pastoralisme,
- NA\_EL24 dont l'enjeu est le bien-être animal et l'autonomie fourragère des élevages,

Une phase d'information auprès des agriculteurs est prévue aux alentours de fin février/début mars 2023, via l'organisation d'une réunion auprès des agriculteurs ayant leur siège d'exploitation sur les communes du site Natura 2000, ainsi qu'une information via le bulletin trimestriel du CrDA « L'agriculteur du Périgord Noir ». Par la suite en avril/mai, les animateurs des PAEC réaliserons les

diagnostics d'exploitation et parcellaires et accompagnerons les contractants dans le montage des dossiers à travers un appui technique et administratif.

A noter que le montant de l'enveloppe réservataire pour le PAEC NA BD\_24 est inférieure à ce qui a été demandé. En l'état, il apparaît compliqué de pouvoir satisfaire l'ensemble des demandes qu'il y aura.

- **2.2 – Contrat Natura 2000 ni ni**

Il est rappelé au COPIL les objectifs en termes de contractualisation prévus sur les 3 années d'animation. À la suite du transfert de compétence vers la Région Nouvelle-Aquitaine de la gestion des sites Natura 2000 terrestres, les animateurs sont en attentes des directives (modalités, processus, temporalité, ...) de la Région pour le montage et dépôt de nouveau contrat N2000.

### **3- Evaluation des incidences au titre N200**

Un rappel sur le contexte et la méthode des incidences d'un projet au titre de natura 2000 est fait. Pour les évaluations concernant des demandes de permis de construire, sur la CCVH, le PLUi approuvé ayant été évalué au titre du site Natura 2000, seuls les secteurs en site classé doivent suivre cette procédure. Les services urbanisme des communautés de communes renvoient les porteurs de projet vers les animateurs du site. Le CEN a pu ainsi accompagner 5 maîtres d'ouvrage privés sur l'année 2021 pour réaliser l'évaluation des incidences de leur projet de permis de construire sur le site Natura 2000. Il continuera à répondre aux sollicitations des porteurs de projets durant la seconde phase d'animation (2022-2025).

### **4- Point sur l'avancée de l'animation 2022-2023 (en cours)**

#### **Actions en lien avec les mesures agricoles :**

- 3 diagnostics MAEc réalisés en 2022 sur les communes du site Natura 2000
- 2 plans de gestion pastoraux ont été réalisés en complément des diagnostics, pour les parcelles engagées en gestion pastorale, en réponse au cahier des charges de la mesure.

#### **Mise en œuvre des contrats N2000 « forestiers » et « ni agricoles ni forestiers »**

Après une rapide présentation des différentes zones prioritaires identifiées, Matthieu Duffau rappelle qu'environ 120 courriers ont été envoyés ciblant 170 parcelles sur le site N2000 en avril 2021. Cet envoi a donné lieu à :

- 5 retours spontanés (téléphonique ou courrier) de propriétaires privés dont 1 d'intéressé pour étudier la faisabilité d'un contrat N2000 en 2022.
- 1 rencontre provoquée avec un propriétaire public (commune de Saint-Léon-sur-Vézère).

Matthieu Duffau précise que parmi les difficultés rencontrées, le mitage parcellaire et le nombre de propriétaires différents sur un secteur rendent difficile la contractualisation sur une emprise cohérente.

A cela s'ajoute le fait que les porteurs des contrats doivent faire l'avance des frais engagés et que les délais de remboursement peuvent être long. De ce fait, tout le monde ne peut pas être en capacité financière de porter ce type de projet.



Matthieu Duffau précise que la Région prévoit la possibilité de faire des avances de trésorerie ce qui devrait faciliter le portage de dossier.

#### **Suivi contrat Natura 2000 - AFPL le Randal**

Suite au travail mené en 2019 et 2020, un contrat Natura 2000 est porté par l'AFPL du Randal sur les sites de la Roche chapelane (Condat-sur-Vézère), l'Escaleyrou (Aubas) et le Cheylard (Les Farges) ; au niveau de pelouses calcaires considérées comme prioritaires pour la mise en œuvre de contrat Natura 2000 ni-agricole ni-forestier.

Ce contrat prévoit une action annuelle de gestion pastorale d'entretien des milieux et une action de financement d'équipements pastoraux (filets mobiles, tonne à eau, poste photovoltaïque, bac d'abreuvement, clôture fixe).

Conformément aux directives des services de l'état données en 2019, le contrat avait été déposé pour 3 ans (contre 5 généralement) avec des interventions de pâturage prévues en 2020, 2021 ; 2022.

Fin 2020, de nouvelles échéances laissent la possibilité de repousser les dernières demandes de subvention jusqu'à janvier 2025. L'animateur du site a donc réalisé entre fin février et fin mai 2021 les démarches nécessaires pour une demande d'avenant de 2 années supplémentaires pour le financement de l'entretien par pâturage.

Cette demande a été retenue et instruite par les services de l'Etat. Cela permet de financer et pérenniser les interventions de pâturage dans le cadre du contrat en 2023 et 2024. Ainsi, ce premier contrat N2000 porté par l'AFPL du Randal sera d'une durée de 5 ans (2020-2024).

#### **Conclusion**

Stéphane ROUDIER invite les élus à mettre en relation avec le CEN les personnes de leurs communes en capacité de porter des contrats N2000, ainsi qu'à re-rencontrer les maires des communes où des parcelles sont identifiées et favoriser le rachat des parcelles non exploitables.

Stéphane ROUDIER clôture la réunion en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et leur collaboration.



1



2



3



4



5



6





### Proposition de planning

Date signature du marché	Date fin de marché	Durée totale	2022				2023				2024				2025			
			Janv	Fév	Mars	Avril	Janv	Fév	Mars	Avril	Janv	Fév	Mars	Avril	Janv	Fév	Mars	Avril
18/04/2022	18/01/2025	36 mois	Tranche animation 1				Tranche animation 2				Tranche animation 3							

13

### Informier et communiquer

- Objectif de la mission :
  - Informer
  - Communiquer
  - Sensibiliser
- ... particulièrement sur le site et le dispositif Natura 2000

14

### Informier et communiquer

08/2022 au 12/2023	01/2024 au 12/2024	01/2025 au 07/2025
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation / Information sur l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000</li> <li>- Maintenance / Alimentation du site internet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Article dans un journal communautaire présentant la mise en œuvre d'un contrat Natura 2000</li> <li>- Maintenance / Alimentation du site internet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'une sortie sur site (thématique et public visé à définir avec MO)</li> <li>- Maintenance / Alimentation du site internet</li> </ul>

15

### Mettre en œuvre les outils contractuels de gestion

- Objectifs de la mission :
  - Assurer la conservation des habitats naturels et des espèces du site
  - Mettre en place des actions de gestion/restauration et des pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire cités dans le DQCCB
- 2 outils principaux :
  - Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
  - Contrats Natura 2000 (forestiers ou ni agricole ni forestier)

16

### Mettre en œuvre les outils contractuels de gestion

	Contrats Natura 2000 ni agricole ni forestier	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
<b>Objectifs</b>	Financer des investissements ou des actions d'entretien non productif visant à assurer le maintien ou le cas échéant, le réajustement dans un état de conservation favorable des RIC et PFC	Accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le maintien ou le développement de pratiques favorables à l'environnement. Mobiliser pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique
<b>Financement</b>	Priée en charge 100% si porteur privé. Priée en charge 80% si porteur public.	Rémunérées sur la base des services et manques à payer. Co-financiers principaux : Etat, Europe (second pillar PFC) et dans certains cas, les Agences du Pneu.
<b>Pour qui ?</b>	Propriétaire ou quant-droit / Non agriculteur	Agriculteurs volontaires
<b>Où ?</b>	Sur des parcelles ni forestières ni agricoles sur lesquelles des PFC ont été identifiés	Sur des parcelles dédiées à la PAC
<b>Durée du contrat</b>	5 ans sur la base du volontariat (en règle générale)	5 ans sur la base du volontariat (en règle générale)

17

### Mise en œuvre des MAEC

**Etapes de mise en œuvre :**

1. Construire un nouveau PAEC
2. Information et communication sur les MAEC
3. Contractualisation des MAEC :
  - Réaliser des diagnostics parcelaires,
  - Proposer des contrats,
  - Aide au montage des dossiers et suivi de l'instruction
4. Suivi de la contractualisation :
  - Aider à la mise en œuvre technique des actions
  - Assurer le suivi technique, administratif et financier

18



### Mise en œuvre des MAEc

Printemps 2023 04/2023 au 12/2023	01/2024 au 12/2024	01/2025 au 07/2025
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fin de la programmation 2014-2022 : réalisation de diagnostics individuels et appui à la contractualisation</li> <li>- Réponse à l'APP régional : Proposition / montage et dépôt d'un nouveau PAEC pour la nouvelle programmation du FEADER 2023/2027</li> <li>- Information et Communication auprès monde agricole</li> <li>- Réalisation de 3 diagnostics d'exploitation et parcelaires</li> <li>- Suivi administratif et technique des contrats engagés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualisation et dépôt d'un nouveau PAEC</li> <li>- Information et communication auprès du monde agricole</li> <li>- Réalisation de 2 diagnostics d'exploitation et parcelaires</li> <li>- Suivi administratif et technique des contrats engagés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi administratif et technique des contrats engagés</li> </ul>

19

### Mise en œuvre des Contrats Natura 2000

Etapes de mise en œuvre :

1. Faire le choix de zones prioritaires d'intervention
2. Identifier les propriétaires, exploitants et ayant droit
3. Prendre contact avec les propriétaires
4. Montage de contrat :
  - Réaliser des diagnostics parcelaires
  - Préparer des contrats
  - Aider au montage des dossiers et suivi de l'instruction
5. Suivi de contrat :
  - Aider à la mise en œuvre technique des actions
  - Assurer le suivi technique, administratif et financier

20

### Mise en œuvre des Contrats Natura 2000

08/2022 au 12/2023	01/2024 au 12/2024	01/2025 au 07/2025
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb. Suivi de contrat : 1 (contrat AFPL le Randal)</li> <li>- Nb. Montage de contrat : 1 (contrat B)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb. Suivi de contrat : 2 (contrat AFPL le Randal + contrat B)</li> <li>- Nb. Montage de contrat : 2 (contrat C + contrat D)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb. Suivi de contrat 4 (contrat AFPL le Randal + contrat B + contrat C + contrat D)</li> <li>- Nb. Montage de contrat : (Renouvellement contrat AFPL le Randal)</li> </ul>

21

### Evaluation des incidences au titre de N2000

- Objectif de la mission :
  - Assister les maîtres d'ouvrage de projet pour réaliser l'évaluation des incidences
  - Assurer l'information et répondre aux sollicitations de porteurs de projets pouvant impacter le site Natura 2000
  - Assurer une veille locale en lien avec les collectivités
- Article 6 de la Directive HFF : « tout plan ou projet susceptible d'affecter ce site de manière significative, [...] fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site »
- 3 listes recensent les plans, projets, manifestations et activités soumises à cette évaluation :
  - une liste nationale définie par l'Article R414-19 du code de l'environnement
  - une 1ère liste locale définie par l'arrêté préfectoral du 30 mai 2011
  - Une 2ème liste locale définie par l'arrêté préfectoral du 20 mars 2012

22

### Evaluation des incidences au titre de N2000

08/2022 au 12/2023	01/2024 au 12/2024	01/2025 au 07/2025
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponses aux sollicitations des porteurs de projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponses aux sollicitations des porteurs de projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponses aux sollicitations des porteurs de projets</li> </ul>

23

### Coordination générale

- Objectif de la mission :
  - Rédaction des bilans d'animation annuels et mise à jour du DOCOB
  - Organisation des réunions de COPIL : rendre compte de l'état de réalisation des actions
  - Si besoin, mettre à jour le DOCOB
  - Participation aux démarches locales :
    - Assurer la prise en compte des enjeux du site Natura 2000 dans les plans et programmes
    - Faire le lien entre le dispositif Natura 2000 et les projets mis en œuvre sur le territoire

24

### Coordination générale

08/2022 au 12/2023

01/2024 au 12/2024

01/2025 au 07/2025

- 1 COPIL le 14/02/2023

- Rédaction du bilan d'animation de la tranche 1 (fin 2023)

- 1 COPIL en décembre 2024 (proposition)

- Rédaction du bilan d'animation de la tranche 2 (fin 2024)

- 1 COPIL en juillet 2025 (proposition)

- Rédaction du bilan d'animation de la tranche 3 (juillet 2025)

25

### POINT SUR L'AVANCÉE DE L'ANIMATION 2022-2023 (EN COURS)

Animation du site Natura 2000

26

### Informer et communiquer

- Site Internet dédié : [www.coteaux-calcaires-vallee-vezere.fr](http://www.coteaux-calcaires-vallee-vezere.fr)
  - Maintenance du site Internet
  - Alimantation de la rubrique téléchargements



27

### Mise en œuvre des MAEc programmation 2015-2022

1. Diagnostics MAEc campagne 2022
- 5 diagnostics MAEC réalisés, sur des exploitations ayant des parcelles dans les communes du site Natura 2000



Exploitant	Commune	Superficie (ha)	Superficie boisée (ha)
Exploitant 1	COMTEAUX	24,70	10,00
Exploitant 2	COMTEAUX	13,48	13,48
Exploitant 3	COMTEAUX	49,20	49,20
Exploitant 4	COMTEAUX	11,74	11,74
Exploitant 5	COMTEAUX	4,10	4,10
<b>TOTAL</b>		<b>103,20</b>	<b>88,50</b>

28

### Mise en œuvre des MAEc programmation 2015-2022

2. Bilan des contractualisation sur la programmation
- 7 diagnostics MAEC réalisés, sur des exploitations ayant des parcelles dans les communes du site Natura 2000



ANNEE	NOMBRE D'EXPLOITATIONS	MESURES ENGAGEES		MONTANT ENGAGE
		PAEC 2015-2022	PAEC 2022-2027	
2021	2	14,00	7,00	27 320,00
2022	5	115,00	19,20	75 200,00
<b>TOTAL</b>		<b>129,00</b>	<b>26,20</b>	<b>102 520,00</b>

29

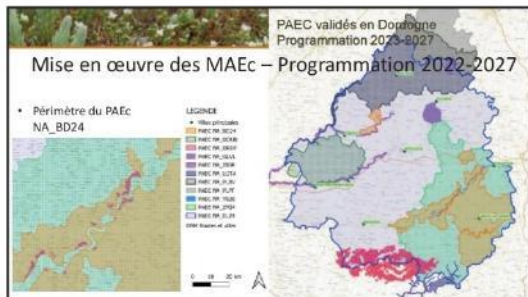
### Mise en œuvre des MAEc – Programmation 2022-2027

1. Réponse à l'AAP PAEC du 19 septembre 2022
- Nouveau cadre d'intervention du FEADER depuis le 01/01/2023 : le PSN approuvé par la commission européenne en août 2022
- Octobre 2022 : dépôt du PAEC NA\_BD24 « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » regroupant une mosaïque de milieux plus ou moins boisés :
  - en coteaux calcaires
  - en petites vallées humides

Enjeu du PAEC : maintien de la biodiversité  
Validé par la CRAEc le 15/12/2022
- Sur le site Natura 2000 Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère, le PAEC NA\_BD24 se superpose avec deux autres PAEC :
  - NA\_ZP24 dont l'enjeu est le développement du pastoralisme
  - NA\_EL24 dont l'enjeu est le bien-être animal et l'autonomie fourragère des élevages

30





31

### Mise en œuvre des MAEc – Programmation 2022-2027

• Liste des mesures ouvertes en 2023 :

• Enveloppe réservataire : 200 000 € (pour 5 ans d'engagement)

Mesures ouvertes en 2023	MAE	MAE BD24	Montant Unitaire	Surface
Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage	OUI	201	€ / Ha	
Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs	OUI	652	€ / Ha	
Création de prairies	OUI	138	€ / Ha	
Protection des espèces (rotard de fauche)	Niveau 2	OUI	145	€ / Ha
	Niveau 3	OUI	200	€ / Ha
	Niveau 4	OUI	254	€ / Ha
Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	OUI	204	€ / Ha	
Entretien des ligneux (haies/vifs ou haies)	OUI	800	€ / Ha	
Entretien des fossés	OUI	1,6	€ / ml	

32

### Mise en œuvre des MAEc – Programmation 2022-2027

**2. Communication auprès des agriculteurs**

- Réunion d'information auprès des agriculteurs ayant leur siège d'exploitation sur les communes du site Natura 2000 (proposition : information commune avec EPIDOR pour présenter en même temps les mesures du site « Vallée Vézère »)
- Information auprès de l'ensemble des agriculteurs adhérents au CRDA, via le bulletin trimestriel « l'Agriculteur du Périgord Noir »
- Réponse aux sollicitations

33

### Mise en œuvre des MAEc – Programmation 2022-2027

**3. Réalisation de diagnostics d'exploitation et parcellaires et accompagnement des agriculteurs dans le montage des dossiers**

- Diagnostic en avril-mai
- Engagement des agriculteurs avant le 15/05, au moment des dossiers PAC

**4. Appui administratif et technique dans le suivi du dossier**

- Réalisation de plans de gestion
- Appui au remplissage des cahiers d'enregistrement
- Réponse aux questions administratives et techniques en cours de contrat

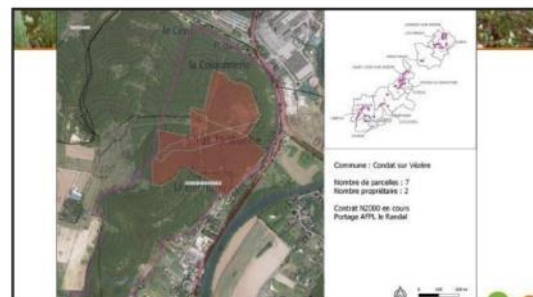
34

### Mise en œuvre des Contrats N2000

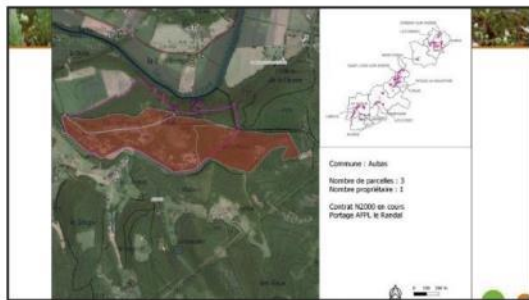
**1. Identification des zones prioritaires pour des contrats de restauration et d'entretien de pelouses calcaires et milieux associés**

- Partage avec le COPIL
- Forces et Faiblesses des secteurs

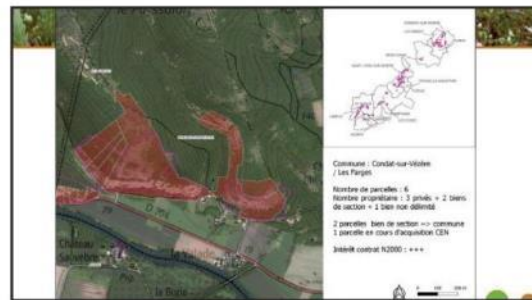
35



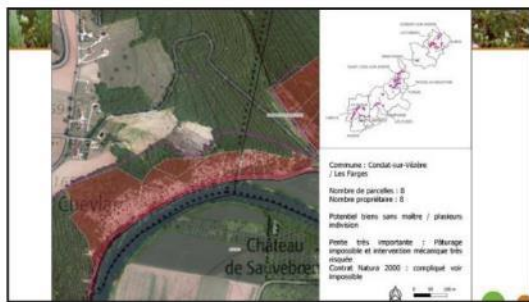
36



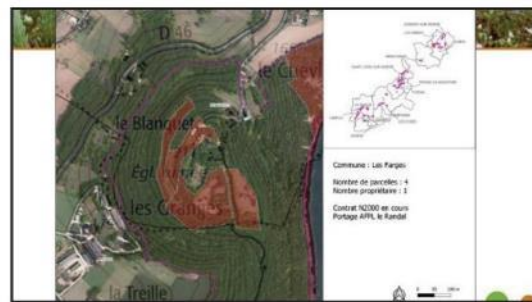
37



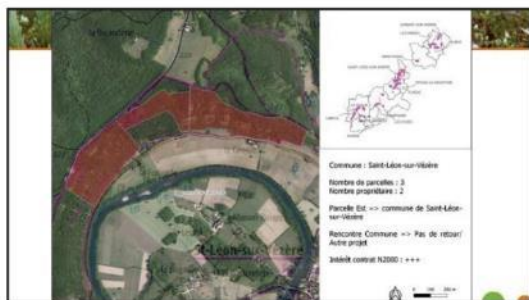
38



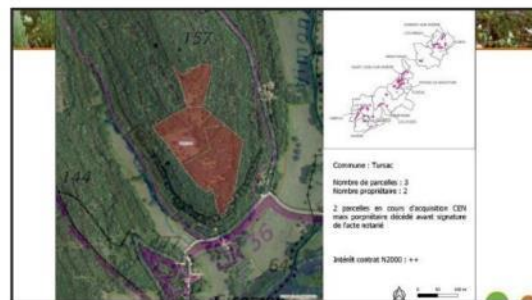
39



40

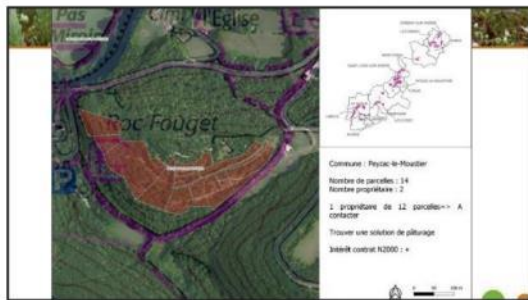


41

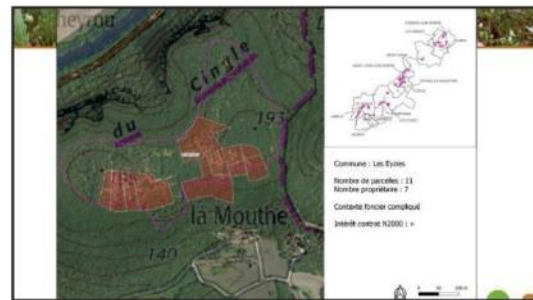


42

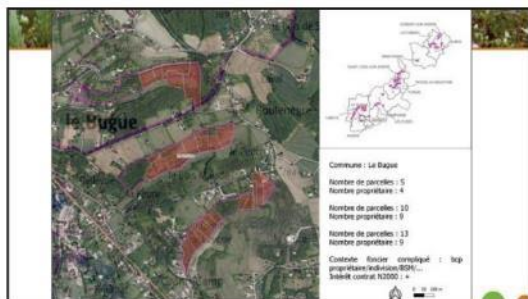




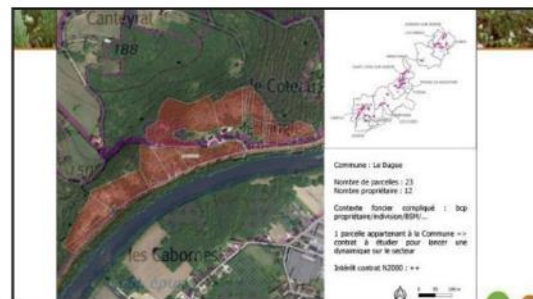
43



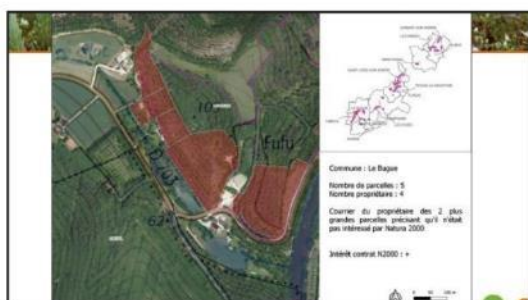
44



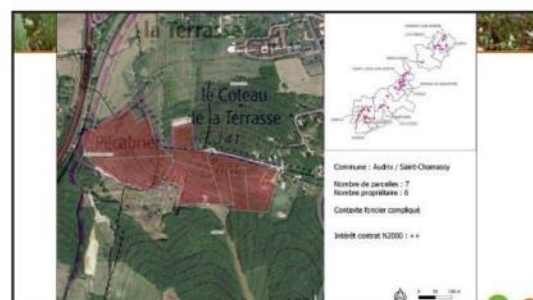
45



46



47



48

## Mise en œuvre des Contrats N2000

### 2. Identification des propriétaires

### 3. Prise de contact avec les propriétaires et ayants droits

- Rappel
  - Avril 2021 : 120 courriers envoyés, co-signés Présidents Communautés de communes et Maires
- Nécessité de relance les propriétaires.

49

## Mise en œuvre des Contrats N2000

### 5. Suivi de contrat - AFPL le Randal

- Saison 2022
  - Pâturage ovins
    - Portage : AFPL Le Randal
    - 3 secteurs concernés :
      - la Roche chapelaine,
      - l'Escleyrou,
      - le Cheylard
    - 3 communes (14 parcelles)
    - Environ 30 ha de HIC
    - Durée 5 ans (2020 - 2024)
  - Actions mobilisées :
    - N03R1 : Entretien par pâturage :
      - Prestation de pâturage ovins (Las oelhas del Randal / Echappée pastorale)
    - N03P1 : Equipements pastoraux
      - Filets mobiles
      - Citernes à eau sur remorque
      - Postes photovoltaïques
      - Bacs abreuvement
      - Installation...

50

51

Merci de votre attention

52





## Un outil au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie rurale



Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine  
[www.cen-nouvelle-aquitaine.org](http://www.cen-nouvelle-aquitaine.org)

Siège social : 6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence  
Tél : 05 55 03 29 07  
[siege@cen-na.org](mailto:siege@cen-na.org)

Site de Billère : 28 route de Bayonne - 64140 Billère  
Tél. 05 59 64 49 11  
[billere@cen-na.org](mailto:billere@cen-na.org)

Site de Poitiers : 44, boulevard Pont-Achard - 86000 Poitiers  
Tél . 05 49 50 42 59  
[poitiers@cen-na.org](mailto:poitiers@cen-na.org)



**Contact :**  
**CEN Nouvelle-Aquitaine**  
**Antenne 24**  
21 rue de la Libération - 24400 Mussidan  
Tél : 05 53 81 39 57  
[antenne24@cen-aquitaine.fr](mailto:antenne24@cen-aquitaine.fr)

avec le concours financier de



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire

